

# Rwanda. La Révolution rwandaise de 1959 : 60 ans après...

*Par Dr. Phil. Innocent Nsengimana*

## Table des matières

### Introduction

I. « Révolution » : Signification et utilisation.....	3
II. D'où proviennent les révolutions ? .....	4
III. Exemples de soulèvements sur le territoire occupé par le Rwanda actuel avant 1959.....	5
IV. De la révolution de 1959.....	8
IV. 1. Du contexte socio-politique favorable ou causes indirectes.....	8
IV. 1.1. La politique coloniale.....	8
IV. 1. 2. Des réformes.....	9
IV. 1. 3. 1959, pas d'apaisement.....	13
IV. 2. Des causes directes de la Révolution de novembre 1959.....	16
IV. 2. 1. Les tensions à la veille de la Révolution.....	16
IV. 2. 2. Les causes directes de la Révolution.....	24
IV. 2. 3. Déroulement de la Révolution.....	27
IV. 2. 4. Les conséquences de la Révolution.....	30

### Conclusion

*En refusant de changer de point d'appui social et politique et d'agir contre les actes des monarchistes extrémistes, en remettant aux calendes grecques les revendications sociales, politiques et économiques des Rwandais, les bami rwandais Mutara III Rudahigwa et Kigeli V Ndahindurwa ont accentué le dynamisme destructeur interne qui servit de soubassement à la Révolution rwandaise de novembre 1959. L'acculturation de l'élite rwandaise comme autre élément ayant influencé les événements s'est greffée à ce dynamisme et a servi d'outil à l'accomplissement de cette Révolution. Cet événement qui, en ce mois de novembre 2019 fête ses 60 ans, ouvre la porte à la République rwandaise. Comparée à d'autres soulèvements qui eurent lieu sur le territoire rwandais et dont quelques exemples sont évoqués dans le présent écrit, la Révolution de 1959 fut unique quant aux bouleversements qu'elle introduisit dans tous les secteurs de la vie du pays et à l'ampleur des dégâts (humains et matériels) qu'elle occasionna.*

*Mots clés : Mutara III Rudahigwa, La Révolution rwandaise, Kigeli V Ndahindurwa, Le Coup d'Etat de Mwima, Prosper Bwanakweri, Abbé Stanislas Bushayija, Lazare Ndazaro*

## **Introduction**

La Révolution rwandaise désigne une période de bouleversements sociaux et politiques de grande envergure qui se produisirent au Rwanda à la fin des années 50-début des années 60. Cette période s'étend du 3 novembre 1959<sup>1</sup> avec les incidents qui éclatèrent dans la chefferie du Ndiza, à la suite d'une attaque perpétrée contre le sous-chef Dominique Mbonyumutwa jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1962, date à laquelle l'indépendance du Rwanda fut proclamée. Cette période fut marquée par l'émergence des institutions républicaines mais aussi par des épisodes de violence inouïe, au terme desquels plusieurs centaines de personnes trouvèrent la mort et d'autres prirent le chemin de l'exil. Des dégâts matériels furent également énormes.

Aujourd'hui, 60 ans viennent de s'écouler et cette Révolution peine toujours à faire partie intégrante de la mémoire collective de tous les Rwandais. Elle reste controversée : pour certains Rwandais, elle constitue un événement à commémorer car elle leur a donné l'occasion de participer à la gouvernance de leur pays, mais pour d'autres elle est de triste mémoire car elle a contribué à la perte de leurs postes de commandement ainsi que des privilèges qui y étaient affiliés.

---

<sup>1</sup> Les événements qui ont prélué directement à la Révolution ont commencé le vendredi 30 octobre 1959 et son véritable début est à situer le mardi 3 novembre 1959, par une altercation entre le sous-chef Nkusi et les Hutu qui étaient venus chez le chef Gashagaza du Ndiza « pour le convaincre du complot du samedi et du dimanche contre les bahutu importants du Ndiza et ensuite de lui dire de quitter la chefferie car au lieu de chercher du bien il cherche du mal pour sa chefferie ». L'attaque dont Dominique Mbonyumutwa fut victime, le 1er novembre 1959, est donc une étape vers l'éclatement véritable de la Révolution. (Voir plus loin le point IV. 1. 2. Les causes directes ...L'attaque planifiée contre le Sous-Chef Dominique Mbonyumutwa, le 1er novembre 1959...)

La commémoration du 60<sup>ième</sup> anniversaire de la Révolution rwandaise de 1959 en ce mois de novembre 2019 constitue une occasion de méditer sur cette divergence de point de vue des Rwandais et surtout de revisiter les documents édités et non édités afin d'y déceler des éléments pouvant aider à contribuer à la restitution de ce qui s'est réellement passé. C'est cet exercice de restitution qui constitue l'objet de cet écrit. Nous espérons que les éléments qui seront relevés contribueront à rétablir la vérité historique en ce qui concerne les faits et gestes auréolant cet événement et que cette vérité aidera au rapprochement des différents points de vue.

Pour la clarté de l'exposé, nous verrons en premier lieu, le concept même de « Révolution » : sa signification et son utilisation. Ce terme est-il applicable aux événements tels qu'ils se sont produits au Rwanda de 1959 à 1962 ? Ensuite, il sera question de voir si le soulèvement des populations contre leurs autorités en 1959 était fondé. Le territoire rwandais n'avait-il pas connu d'autres types de soulèvements des populations avant 1959 ? Si oui, quelles furent leurs particularités par rapport à celui de 1959 ? Le point suivant sera axé sur les causes (lointaines et directes) de la Révolution. Avant de conclure, nous présenterons brièvement les principales étapes du déroulement de la Révolution et ses conséquences sociales et politiques sur l'évolution du Rwanda.

## **I. « Révolution » : Signification et utilisation...**

Une « Révolution » est définie par le Larousse comme un « changement brusque et violent dans la structure politique et sociale d'un État, qui se produit quand un groupe se révoltant contre les autorités en place, prend le pouvoir et réussit à le garder ». Elle constitue un phénomène précédé généralement de signes annonciateurs ; une succession d'événements résultant d'un programme (ou projet), voire d'une idéologie. Elle implique la notion d'une rupture entre l'ancien et le nouveau. Elle rompt pour rétablir. En considérant cette définition, le concept « Révolution » diffère de celui de « Révolte » qui désigne la contestation par des groupes sociaux de mesures prises par les autorités en place, *sans que cette contestation s'accompagne nécessairement d'une volonté de prendre le pouvoir et de se substituer à ces autorités*. La « révolte » est un mouvement de *rébellion* spontané. On parle donc habituellement de « Révolution », une fois que le soulèvement débouche sur une prise de pouvoir, laquelle s'exprime ensuite par d'importants changements institutionnels.

Cette précision terminologique mis en relation avec ce qui s'est passé au Rwanda, dès novembre 1959 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1962, conduit à qualifier les événements ayant caractérisé cette époque de « révolutionnaires » : le soulèvement de la population accompagné de violence a permis des bouleversements profonds dans la gouvernance du Rwanda. Ils conduisirent à la chute de la monarchie et à la

proclamation de la République. De par tous ces éclaircissements, il nous semble incorrect d'employer le terme « jacquerie » comme certains auteurs l'ont fait pour parler de cette Révolution.

## II. D'où proviennent les révolutions ?

Selon l'Abbé Stanislas Bushayija,

*« ...au début une classe domine une autre, une classe opulente et puissante gouverne une classe pauvre, méprisée et souvent opprimée ; quelques éléments des classes inférieures commencent par s'émanciper et, soit par leur énergie, soit par leur savoir, arrivent à imposer le respect, encore qu'on se plaise parfois à les traiter de parvenus pour les humilier ; dans le reste de la masse se crée en même temps une prise de conscience progressive de la situation anormale où elle se trouve et un désir de plus en plus vif d'en sortir... C'est ainsi qu'il faut comprendre les discussions, les manifestes, les articles qui se succèdent à un rythme de plus en plus rapide. L'histoire nous montre que lorsque des revendications arrivent à ce point de maturité, elles aboutissent fatalement à des révolutions ou des guerres civiles, si les responsables ne leur donnent pas une réponse satisfaisante... » (M. Pochet, *Rétrospective. Le problème rwandais...*Dossier 6 et 7, p. 5)*

Parlant de la provenance du phénomène révolutionnaire, F. Reyntjens insiste quant à lui sur le rôle des changements introduits dans un système. A ce sujet, il écrit :

*« ...Il est dit souvent que les révolutions sont mises en marche dans le but d'effectuer des changements radicaux. En réalité cependant, les changements radicaux préparent et provoquent la révolution, si le système ne parvient pas à les accommoder à temps. Le sentiment de révolutionnaire, ou la volonté de soulèvement, est engendré par des irritations, difficultés et frustrations inhérentes à la réalisation des changements drastiques. Les potentialités révolutionnaires sont dès lors les plus réduites là où il n'y a pas eu de changements.*

*Parmi les forces poussant un système au de-là de son équilibre en causant une désorganisation du système socio-culturel et politique, on peut citer en général les conflits internes parmi des groupes d'intérêt et la perception ou l'impression de subordination et d'infériorité de la part d'une composante de la société... » (F. Reyntjens, *Pouvoir et droit au Rwanda...*p. 181.)*

La Révolution de novembre 1959 au Rwanda trouve aussi son essence dans ces situations générales telles que présentées par l'Abbé Stanislas Bushayija et Filip Reyntjens. Avant elle, les situations de révolte s'étaient manifestées sur le territoire rwandais face à un pouvoir monarchique centralisateur légitimé par une idéologie de domination. Celles-ci n'aboutirent pas certes à la prise du pouvoir, mais elles marquèrent l'évolution socio-politique du Rwanda. Elles constituaient des signes annonciateurs d'une problématique dans la gouvernance du pays. Quelles furent ces situations de révolte qui se produisirent sur le territoire rwandais avant la Révolution de novembre 1959? Quelles étaient les aspirations des révoltés? Comment étaient-elles mâtées ?

### III. Exemples de soulèvements sur le territoire occupé par le Rwanda actuel avant 1959

Le territoire rwandais a été à plusieurs reprises le théâtre des soulèvements populaires dirigés contre les autorités en place. En 1901, Rukara<sup>2</sup>, présenté comme le descendant de Kimenyi, mwami du royaume du Gisaka refusa l'autorité de Musinga et proclama l'indépendance du Gisaka. Ce royaume avait été conquis définitivement sous le règne de Kigeli Rwabugili par la prise de Rukurura, son tambour dynastique. L'autorité coloniale allemande appuya Musinga et la rébellion de Rukara fut matée par le chef du district d'Usumbura au Burundi, Werner von Grawert. Rukara fut capturé. Il fut déporté au Bukoba, en Tanzanie où il mourut en prison.

Vers 1910, le Nord du Rwanda fut concerné par le soulèvement du prétendant Ndungutse et de ses alliés : Rukara et Basebya.<sup>3</sup> D'après l'Abbé Alexis Kagame,

*« ...Ndungutse dont le nom véritable était Birasisenge habitait à Bugwangali dans la région du Mutara... Les rumeurs populaires disaient que Musekerande (une des nombreuses épouses de Kigeli Rwabugili) avait eu deux fils : Biregeya, de Kigeli IV, et Ndungutse qu'elle aurait de Mibambwe IV Rutalindwa. Voulant profiter de ces rumeurs, Birasisenge se donna le nom de Ndungutse. Après plusieurs aventures dont les récits en font le héros, il arriva à Ngoma aux abords du marais mouvant du Rugezi. Son serviteur Kagesa alla lui amener Basebya, le Chef des Pygmées. Basebya le considéra comme le vrai fils de Rutarindwa et donc le Roi légitime. Toute la région du Buberuka le reconnut comme tel... Tous les fidèles de Musinga furent attaqués, leurs habitations furent incendiées dans le Buberuka, et l'expédition atteignit le Bumbogo jusqu'au Kiziba près de Bugaragara... »<sup>4</sup>*

Comme ce fut le cas pour Rukara du Gisaka, les Allemands se rangèrent du côté du mwami Yuhi Musinga pour venir à bout du soulèvement de Ndungutse. A ce sujet, l'Abbé Alexis Kagame écrit :

*« ...Le lieutenant Gudovius (Bwana Lazima) qui était à Kigali, apprit la nouvelle. Il vint avec sa troupe (au Bumbogo) et ne trouva que les restes des incendies, les assaillants s'étant retirés... L'Allemand envoya dire à Yuhi V Musinga qu'une expédition devait être organisée, qui seconderait ses soldats. Celle-ci se composa officiellement de la compagnie Iziruguru=les Palatins... et le commandement fut confié à Rwubusisi, fils de Cyigenza. Au lieu cependant d'attaquer directement l'adversaire, comme en agissaient les autres expéditions, celle-ci, de par la volonté du Lieutenant Gudovius, fixa un camp de marches=urugerero à Burenga près de Sayo... »<sup>5</sup>*

Les préparatifs à l'assaut final eurent lieu au cours de 1911 jusqu'au début 1912. Pendant cette période, Gudovius et Rwubusisi engagèrent des espions dont la

<sup>2</sup> Ce Rukara de la lignée royale du Gisaka est différent de Rukara rwa Bishingwe du Mulera

<sup>3</sup> Pour les détails concernant ce soulèvement et son anéantissement, voir Abbé A. KAGAME, *Un Abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*. Editions universitaires, Butare, 1975, pp. 160-169.

<sup>4</sup> Idem, p.161

<sup>5</sup> Idem, p. 162

principale mission était de leur fournir des informations. Un autre élément qui contribua à retarder l'expédition contre Ntungutse est donné par l'Abbé Kagame... « Par l'entremise d'un émissaire appelé Ruhinankiko, un Mututsi sincèrement rallié à lui, Ntungutse amorça les pourparlers avec Bwana Lazima, en vue de livrer Rukara<sup>6</sup> à la 'vengeance' européenne. Voilà la raison pour laquelle l'expédition avait été condamnée à l'inaction : le lieutenant Gudovius attendait d'abord qu'aboutissent les pourparlers en cours... »<sup>7</sup> Finalement, Rukara fut livré. Par cet acte de trahison, Ntungutse croyait gagner la confiance de l'autorité coloniale allemande. Seulement, il ignorait que l'armée de celle-ci et celle de Musinga s'étaient coalisées et avaient déjà arrêté le plan pour l'attaquer. C'est en avril 1912 que lesdites armées passèrent à l'action. Ntungutse fut attaqué et tué dans sa résidence située aux abords du marais du Rugezi, au Nord du Rwanda, le 13 avril 1912. Basebya qui habitait dans le voisinage de Ntungutse fut aussi attaqué et « les Pygmées (guerriers de Basebya) se dispersèrent sans avoir engagé un combat sérieux... »<sup>8</sup>

En guise de prévention contre toute autre tentative de soulèvement dans le Nord, Gudovius et Rwubusisi procédèrent à la démonstration de force. Ainsi, «...l'expédition partit de là et parcourut toutes les régions ayant reconnu Ntungutse. Arrivé à Rusarabuge, Bwana Lazima aperçut sur le lac Ruhondo les aborigènes qui fuyaient en barque, croyant quant à eux que tout était dit. Mais ils furent tous noyés à coups de fusils...Bwana Lazima promena sa troupe et les guerriers de Rwubusisi à travers le Bushiru, le Buhoma, le Bwanamwali le Bugoyi revenant vers l'Est par le Bukonya chez Bwimba et chez Irangare fils de Nubaha. Toutes ces régions, théâtres de combats acharnés, furent vaincues et incendiées... »<sup>9</sup>

Écrasées dans le Nord avec l'aide des Allemands en 1912, les velléités de révoltes resurgiront sous d'autres époques dans d'autres endroits sur le territoire rwandais. En effet, durant les années 30, les Rwandais furent « tirillés entre les obligations coloniales et les redevances dues aux autorités indigènes. Les abus d'autorités se multiplièrent... La population exaspérée par toutes ces contraintes traduisit son mécontentement par des mouvements de révolte » (G. Mbonimana, 1981, p. 342).

Ces mouvements de révolte se manifestèrent de plusieurs manières. G. Mbonimana qui a fait des recherches là-dessus en a recensé trois : vers la fin de 1926, il y eut le mouvement prophétique de Nyiraburumbuke. D'après G. Mbonimana,

« ce mouvement prit naissance aux environs du lac Muhazi vers la fin de 1926. Il aurait été lancé par un Hutu nommé Rugira...Celui-ci prophétisa la venue d'une jeune femme Nyiraburumbuke...Elle surgirait des profondeurs du lac Muhazi pour chasser tous les Européens ; elle serait accompagnée de son frère Ruhumuliza... qui distribuerait à tout le pays

<sup>6</sup> Ce Rukara est Rukara rwa Bishingwe du lignage Abarashi du clan Abacyaba du Mulera. Il était poursuivi d'être à l'origine du meurtre du Père Blanc Loupias de la mission de Rwaza. Pour échapper à la vengeance européenne, il s'était enfui et avait trouvé refuge chez Ntungutse.

<sup>7</sup> Abbé A. KAGAME, *Un Abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972...*, op. cit., pp. 163-164.

<sup>8</sup> Idem, pp. 166-167.

<sup>9</sup> Idem, p. 167.

*une nouvelle variété de sorgho dont on fabriquerait de la bière sans peine. Le mouvement s'entendit au Gisaka et au Bugesera, où le lac Mugesera joua le rôle du lac Muhazi ; il prit fin en 1927 grâce à l'intervention de la Force Publique qui arrêta les membres influents... » (G. Mbonimana, 1981, p. 343).*

Vers 1927-1928 apparut la révolte de Semaraso. Selon G. Mbonimana (1981, p. 344), cette révolte « éclata au nord du pays (Rukiga et Ndorwa). Il s'agit d'un mouvement lancé par des Hutu contre les Européens et les chefs Tutsi. Le chef du mouvement, Semaraso ... se disait Ndungutse, fils du roi Mibambwe Rutalindwa, successeur de Rwabugili. Avisé de la révolte, la résidence de Kigali ordonna, le 25 mars 1928 une opération militaire. Une bataille livrée à Kaniga (dans le Ndorwa) opposa les guerriers de Semaraso à un détachement de la Force Publique du 29 mars au 4 avril de la même année... Il y eut plusieurs victimes... »

L'autre révolte que Mbonimana mentionne est celle que l'historiographie rwandaise a retenue sous l'appellation de « *La révolte du Bumbogo* ». En effet,

*« à la fin du mois d'octobre 1930, l'administration mena à travers tout le pays une vaste campagne pour la culture du manioc ; des centres de distribution de boutures de manioc furent organisés, mais en nombre limité. Tous les contribuables étaient convoqués. L'on assista à une véritable mobilisation : ainsi à Kigali, on attendait pour le 24 octobre de la même année plus de 17 000 porteurs venus des régions voisines. Aux yeux des contribuables du Bumbogo, cette mobilisation n'était qu'une invention des chefs tutsi qui voulaient livrer les Hutu aux Européens ; ceux-ci devaient emmener les Hutu soit au Katanga, soit en Uganda ou même en Europe.*

*Comme on parlait de « la bataille du manioc » (urugamba rw'imyumbati), tous les groupes en route vers le centre de distribution de Kigali s'identifièrent à des troupes guerrières opérant au nom du roi Musinga et se livrèrent à des massacres et au pillage. Les autorités locales tutsi furent menacés : le chef de province, Rwampungu, et les sous-chefs se réfugièrent à Kigali, tout en alertant l'Administration. Celle-ci se concerta avec la Mission de Kigali. Après avoir consulté Mgr Classe, les Pères Blancs de Kigali acceptèrent d'intervenir dans la pacification de la région. Le Père Davos, ancien de la mission de Rulindo..., accompagna Schmidt, administrateur de Kigali ; tous les deux s'efforcèrent de sensibiliser chrétiens et catéchumènes, les invitant à donner aux païens l'exemple d'obéissance aux autorités. De leur côté, les prêtres rwandais expliquèrent les sens et l'importance des cultures obligatoires. Ainsi grâce à cette collaboration entre la Mission et le Gouvernement, le Bumbogo retrouva la paix.... » (G. Mbonimana, 1981, pp. 344-345)*

Comme on peut le voir, avant 1959 le territoire rwandais ne fut pas à l'abri des soulèvements de sa population. De par ces quelques exemples susmentionnés, il y a lieu de noter qu'ils y ont été nombreux, qu'ils étaient de nature différente et qu'ils n'étaient pas motivés par les mêmes aspirations. Ils étaient dirigés soit, contre l'autorité du mwami Yuhi Musinga, soit contre l'autorité coloniale ou contre les deux à la fois. La plupart de ces soulèvements furent réprimés dans le feu et le sang par la coalition faite de troupes de Musinga et de troupes coloniales sans trop penser à

leurs causes. Et comme toute révolte constitue un symptôme d'un malaise, la répression toute seule n'apporte pas de solutions durables, si le malaise n'est pas bien identifié et correctement traité.

Pour le cas rwandais, le malaise qui motiva les soulèvements des années 30 tel qu'évoqué par G. Mbonimana (1981, p. 342) et cité plus haut ne fut pas levé. Il se perpétua : les Etats colonial et « *sindi-nyiginya* » continuèrent à agir sur les populations à travers entre autres leurs systèmes tributaires. Et ce sera, cette double mainmise sur la population, combinée à d'autres situations d'injustices et d'inégalités qui servira au déclenchement et à l'alimentation du phénomène révolutionnaire qui éclatera en novembre 1959.

#### **IV. De la révolution de 1959**

##### **IV. 1. Du contexte socio-politique favorable ou causes indirectes...**

Le phénomène révolutionnaire naît et se développe dans un contexte socio-politique voire culturel bien déterminé. Son analyse est inconcevable en dehors de ce contexte car c'est dans celui-ci où logent ses éléments déclencheurs. La Révolution de novembre 1959 au Rwanda n'a pas échappé à cette règle de tendance universelle. Le contexte qui sert de matrice nourricière à cette Révolution fut constitué d'éléments qui ont résulté de la structure socio-politique montée par la monarchie rwandaise depuis l'époque précoloniale ; éléments que la colonisation et l'évangélisation n'ont pas manqué d'influencer, à partir du début du XXe siècle. Quels sont ces éléments qui ont favorisé la naissance, le développement et l'éclatement du phénomène révolutionnaire rwandais ?

##### **IV. 1.1. La politique coloniale**

La politique coloniale allemande et surtout belge permit aux autorités autochtones d'agir doublement sur les masses populaires. D'abord, étant maintenues et renforcées dans leurs postes de commandement : les chefs autochtones l'étaient avec leurs institutions qui étaient légitimées par une idéologie de domination inégalitaire. Avec ces institutions, ils continuèrent à agir sur les masses populaires. Ensuite, étant largement insérés dans les services (institutions) créés par l'autorité coloniale (dans le cadre de son programme coloniale), les chefs autochtones y firent figure d'outils dont celle-ci se servit pour faire exécuter certains travaux<sup>10</sup> par les masses populaires. Cette tâche fut réservée aux chefs autochtones qui, en faisant exécuter le programme du colonisateur, agirent aussi sur ces masses populaires.

Dans les deux cas, les autorités autochtones se trouvaient en confrontation avec les masses populaires : dans le premier cas, en leur soutirant des redevances en service

---

<sup>10</sup> Concernant ces travaux, on pourrait citer quelques-uns: constructions des routes, des bâtiments administratifs, création et entretien des fosses antiérosives, introduction et entretien des cultures obligatoires, etc.



(ubuletwa) et en nature (amakoro); dans le deuxième cas, en leur faisant exécuter les travaux imposés par l'autorité coloniale. Si dans le premier cas, les masses populaires savaient pour qui elles travaillaient, et vers qui elles destinaient leurs redevances en service ou en nature, à savoir les chefs autochtones, il était difficile, dans le deuxième cas, de leur prouver que les divers travaux qu'elles exécutaient ne visaient pas finalement le bien-être des mêmes individus. C'étaient ceux-ci qu'elles voyaient le plus souvent sur le terrain, leur intimant des ordres, leur infligeant des punitions tels que la peine de fouet (gukubita ikiboko) et autres corvées sans noms. Ces dernières furent sérieusement ressenties lors de l'exécution du Plan Décennal de développement<sup>11</sup> élaboré par l'autorité coloniale belge.

Ainsi, la double mainmise des chefs autochtones sur les masses populaires qui trouva sa fondation dans la politique coloniale surtout belge n'a pas contribué au rapprochement entre les masses populaires et leurs dirigeants autochtones (autorités «*sindi-nyiginya*»). Au contraire, elle a exacerbé les clivages et les antagonismes entre eux, si bien que les masses populaires trouvèrent, en leurs autorités autochtones, des exploiters. Ceci explique pourquoi, lors de la décolonisation, les masses populaires cherchèrent à se débarrasser de leurs chefs autochtones avant de demander l'indépendance politique.

#### **IV. 1. 2. Des réformes :**

Des réformes en matière sociale et politico-administrative furent également entreprises avec la mise en place de conseils élus et la suppression de l'Ubugake.

##### **A-Conseils élus (Décret du 14 juillet 1952)**

La mission de visite de l'ONU de juillet 1951 fit le constat suivant: «Sous le régime politique et social actuel, l'autochtone n'a guère la possibilité de se faire entendre, si ce n'est par l'entremise de ses chefs, et il ne jouit d'aucune possibilité d'exposer ses vues à des organes représentatifs.»<sup>12</sup> En réponse à cette critique, l'autorité coloniale belge institua le décret du 14 juillet 1952, introduisant le système électoral dans la vie politique rwandaise. L'institution du décret du 14 juillet 1952 apparaît aussi comme «*la concrétisation la plus significative du principe et de la volonté de favoriser la participation de la population à l'exercice du pouvoir*» (D. Murego, 1975, p. 991) contenu dans la Charte de l'ONU et surtout dans son chapitre XII, article 76 b.

Le changement qu'introduisit ledit décret est perceptible quand on considère le contenu du décret du 14 juillet 1952 et plus particulièrement les articles 27, 28, 29 et 30.<sup>13</sup> Excepté l'innovation de faire participer les masses à l'exercice du pouvoir

<sup>11</sup> L'élaboration de ce Plan Décennal était dictée par le souci d'exécuter les principes contenus dans la Charte et les résolutions de l'ONU. Il se fondait, du moins théoriquement, sur une nouvelle philosophie en matière de politique coloniale: «faire évoluer les populations du Ruanda et du Burundi dans les idées politiques menant à l'autonomie.» (Voir Abbé A. KAGAME, *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972...*, op. cit., p. 224.)

<sup>12</sup> CONSEIL DE TUTELLE, *Rapport de la mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi*, 1951, p. 17.

<sup>13</sup> Pour le libellé du décret du 14 juillet 1952 et celui des articles 27, 28, 29 et 30, voir P. LEROY et J. WESTHOF, *Législation du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1954, pp. 102-121.

politique, ce décret réduisit le pouvoir des chefs autochtones, comme il ressort des articles 15, 16 et 17. La lecture de ces articles permet de constater que le décret privilégiait (du moins en se référant au texte) l'amélioration des conditions socio-politiques des masses, notamment en réduisant le pouvoir des chefs qui, trop souvent, en abusaient et en instituant la participation des masses à l'exercice du pouvoir. On peut noter que ledit décret visait la primauté de population, principe qui était consacré par la Charte de l'ONU.

Nous avons tenu à évoquer ici ledit décret, car il marque un changement «*dans la mesure où, note D. Murego, le décret pose le principe [des élections des Conseils] et permet au peuple d'exprimer des préférences sur une partie de ses gouvernants.*» (D. Murego, 1975, p. 992) A ce titre, il «*marque le début d'un glissement du pouvoir politique de ses tenants traditionnels vers le peuple.*» (Ibidem)

### **B-Suppression de l'Ubugake**

La suppression de l'Ubugake a coïncidé avec la démythification du régime monarchique. En effet, après la suppression de l'Ubugake, le client vacher (le mugaragu) s'est senti libre. Inversement, le patron vacher (le Shebuja) s'est trouvé devant un complexe d'infériorité nouveau démesuré. Il devait désormais traiter d'égal à égal avec son serviteur d'hier. Seulement, malgré cette suppression de l'Ubugake, la structure régime monarchique (chefs, sous-chefs...) est restée quasi intacte et le régime foncier non réformé. Mais, la découverte de la liberté par le client vacher d'hier était déjà là...

On peut faire la même constatation à propos des Européens, missionnaires et prêtres catholiques rwandais (les Abbés). Après cette suppression de l'Ubugake, chacun s'est senti plus libre. L'Européen, par exemple, pouvait parler de la liberté ; il pouvait assister et soutenir ceux qui restaient toujours opprimés dans leur prise de conscience. Il ne se sentait plus freiné par la notion institutionnelle de la subordination du client vacher vis-à-vis de son patron vacher. Il pouvait sans arrière-pensée, conseiller à l'ex-client vacher de réclamer le respect de ses droits les plus élémentaires.

### **C- De l'impact des réformes...**

Comme on peut le constater, ces réformes ne résorbèrent pas le malaise socio-politique qui sévissait dans le pays : malgré l'institution des Conseils élus, la dynastie « *sindi-nyiginya* » continua à dominer l'échiquier politique rwandais : ainsi par exemple à la veille de la Révolution de 1959 « *...sur les 45 chefs en place, il n'y avait aucun Hutu et sur les 559 sous-chefs en place, il n'y avait que 1,9% Hutu sous-chefs...* » (D. Murego, 1975, p. 1392). Aussi, l'abolition tout court du système de clientèle (Ubugake) non accompagnée d'une réforme foncière profonde ne pouvait pas contribuer à résorber les inégalités. Les déceptions auxquelles les réformes

entreprises conduisirent, exacerbèrent le mouvement revendicatif qui, au cours des années 50 ne cessa de s'amplifier.

En 1957, les plus éclairés de ce mouvement rédigèrent un document intitulé « *Note sur l'aspect social du problème racial indigène au Ruanda* » qui, par après fut baptisé « *Manifeste des Bahutu* » dans lequel ils exposèrent leurs revendications, s'insurgeant en même temps contre le monopole tutsi constaté dans tous les secteurs de la vie nationale (politique, économique, social...).

*« ...Le problème est avant tout un problème de monopole politique dont dispose ...le mututsi ; monopole politique qui, étant donné l'ensemble des structures actuelles devient un monopole économique et social ; monopole politique, économique et social qui, vu les sélections de facto dans l'enseignement, parvient à être un monopole culturel, au grand désespoir des Bahutu qui se voient condamnés à rester d'éternels manœuvres subalternes, et pis encore, après une indépendance éventuelle qu'ils auront aidé à conquérir sans savoir ce qu'ils font. Le buhake est sans doute supprimé, mais il est mieux remplacé par ce monopole total qui, en grande partie, occasionne les abus dont la population se plaint... » (F. Nkundabagenzi, 1962, pp.22-23)*

Ils formulèrent également des solutions allant dans le sens de la suppression des corvées, la reconnaissance légale de la propriété foncière individuelle, la création d'un Fonds de crédit rural, l'union économique de l'Afrique belge et de la métropole, la liberté d'expression...

Le chef Alexis Karekezi du Buliza (Territoire de Kigali) reconnut le bien fondé des revendications qui caractérisèrent les années 1956 et 1957 et qui ont nourri l'esprit révolutionnaire. Il alla même jusqu'à parler d'*esclavage hutu* :

*« ...Je me souviens que notre égoïsme tutsi a engendrée (sic) la publication de 'LA MISE AU POINT' du C.S.P. demandant aux Belges de nous laisser l'entière direction du pays, alors que les hutu restaient encore asservis malgré la présence européenne. Cela signifiait la libération des patriciens tutsi déjà libres et l'asservissement des esclaves hutu déjà suffisamment esclaves pour pouvoir les asservir encore davantage. La tutelle avait pour but l'abolition de l'esclavage et du travail servile. Il fallait donc lever cette tutelle avant la réalisation de sa raison d'être...Je me souviens du manifeste des hutu publié en 1957. Il faisait pratiquement savoir à l'administration Belge que si elle continuait à laisser aux seuls tutsi le monopole de l'administration du Pays jusqu'au moment de la levée de la tutelle qui paraissait imminente, l'autodétermination envisagée serait un leurre. Elle placerait le groupe hutu dans l'impasse... » (M. Pochet, Rétrospective,...Dossiers 6 et 7..., p.54.)*

En 1958, ces revendications se heurtèrent aux monarchistes qui publièrent deux documents, le 17 mai et le 18 mai 1958. Dans celui du 17 mai 1958, les auteurs écrivirent :

*« ...Les Bahutu prétendent que Kanyarwanda est père de Batutsi, Bahutu et Batwa; or nous savons que Kigwa est de loin antérieur à Kanyarwanda et que conséquemment*

*Kanyarwanda est de loin postérieur à l'existence des trois races Bahutu, Batutsi et Batwa, qu'il a trouvées bien constituées. Comment dès lors Kanyarwanda peut-il être père de ceux qu'il a trouvés existants? Est-il possible d'enfanter avant d'exister?... Ce Kigwa a trouvé les Bahutu dans le Rwanda. Constatez donc, s'il vous plaît, de quelle façon nous, Batutsi, pouvons être frères des Bahutu au sein de Kanyarwanda, notre grand-père. L'histoire dit que Ruganzu a tué beaucoup de <Bahinza> (roitelets). Lui et les autres de nos rois ont tué des Bahinza et ont ainsi conquis les pays des Bahutu dont ces Bahinza étaient rois. On en trouve tout le détail dans « l'Inganji Kalinga ». Puisque donc nos rois ont conquis les pays des Bahutu en tuant leurs roitelets et ont ainsi asservi les Bahutu, comment maintenant ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères?... » (F. Nkundabagenzi, 1962, pp.35-36)*

Dans celui du 18 mai 1958 adressé au mwami, Mutara Rudahigwa et aux Membres du Conseil Supérieur du Pays, nous y lisons :

*« ...Pour quelle raison est-ce qu'actuellement vous voulez faire le partage des ibikingi et des amasambu entre les Banyarwanda alors qu'il existe des endroits inhabités, endroits sous votre dépendance? Déjà les amasambu et les ibikingi sont insuffisants à cause du grand nombre d'habitants et de bétail: si maintenant vous voulez en faire le partage entre tous les habitants, il y aura des révoltes dans tout le pays et vous allez faire mourir et ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas, de sorte que ceux qui en auront les possibilités seront forcément obligés d'émigrer vers les pays britanniques... Nous sommes entourés d'autres pays: Urundi, Congo Belge, Uganda, Ankore, Toro. Tous ces pays jouissent d'une paix et d'une tranquillité parfaites. Toutes leurs coutumes ancestrales n'ont subi aucun changement, nous ne parlons évidemment pas des mauvaises coutumes du paganisme. Est-ce qu'il n'y a de Gouvernement qu'ici? Nos civilisateurs-éducateurs ne sont pas comme ceux d'ailleurs? Messieurs les Membres du Conseil Supérieur du Pays, vous êtes les responsables du Pays: c'est pour cela que vous avez été élus. Nous vous demandons de rechercher les personnes qui, continuellement, provoquent tant de troubles révolutionnaires dans le pays. Nous vous prions de nous les trouver... » (F. Nkundabagenzi, 1962, pp.36-37)*

Ces deux documents font état d'une opposition catégorique des milieux de la cour contre les revendications qui étaient consignées dans le « Manifeste » de 1957. On y remarque également la consécration de l'inégalité à travers la présentation du mythe de Kigwa dans sa version la plus ethniste.

Ces documents furent publiés au moment où le problème hutu-tutsi était à l'étude au Conseil Supérieur du Pays. Au soir du quatrième jour du débat sur ce problème, c'était le 13 juin 1958, Mutara Rudahigwa qui était également Président de ce Conseil abonda dans le sens des propos de ses chefs :

*« Je ne crois pas me tromper en déclarant que c'est pour la première fois depuis toute l'existence du Rwanda que l'on entend parler de ce problème récemment débattu ici au*

*Conseil, de l'opposition des Bahutu et des Batutsi, mais j'espère que c'est aussi la dernière fois, car la division et l'opposition au sein d'un peuple est tout ce qu'il y a de funeste à son progrès. Personne ne s'empêcherait de traiter de criminels ceux qui sèment, entretiennent ou nourrissent d'aussi basses intentions...Tous les auteurs de cette désunion méritent l'opprobre public et une sérieuse condamnation. Les promoteurs de pareils méfaits ne sauraient se cacher, et si la chose se répète, l'arbre qui produit ces fruits, je l'extirperai. Il en coûtera cher à quiconque s'insurge contre le Rwanda ou cherche sa désunion. Quant à « celui qui lui tend les pièges, il se verra lui-même pris dans ses propres filets » (Mgr A. Perraudin, 2003, p. 167).*

Le chef Karekezi reconnaissait le problème :

*« ...Je me souviens que en 1958, le Conseil Supérieur du Pays fut saisi de ces revendications des hutu. Nous avons examiné cette question deux mois durant pour aboutir à la négation de l'évidence : 'il n'existe point de problèmes'. Il fallait bien nier l'existence du problème pour ne pas devoir le résoudre. Cette attitude négative constitue la principale cause des troubles actuels... » (M. Pochet, Rétrospective,...Dossiers 6 et 7..., p.54.)*

Par la déclaration de Mutara Rudahigwa, il nia l'existence du problème pour lequel les hutu et même certains tutsi revendiquaient une solution. Bref, on peut dire qu'après ce discours clôturant le débat sur le problème hutu-tutsi, les ponts venaient d'être coupés entre les réformistes hutu et tutsi et les monarchistes conservateurs tutsi. La XVème session qui était considérée comme celle de la « dernière chance » pour concilier les élites hutu et tutsi avait échoué et le Rwanda avait manqué le tournant majeur de son histoire.

#### **IV. 1. 3. 1959, pas d'apaisement...**

L'année 1959 fut marquée par d'autres événements qui renforcèrent le fossé entre les deux camps opposés. Parmi ceux-ci, il y a lieu de mentionner la mort du mwami Mutara Rudahigwa et la création des partis politiques.

##### **A-Mort de Mutara Rudahigwa**

Immédiatement après la mort du mwami Mutara Rudahigwa, le 25 juillet 1959, trois groupes commencèrent à préparer la succession: la résidence du Ruanda, le groupe des traditionalistes tutsi à la Cour de Nyanza et les leaders du mouvement hutu. L'Administration coloniale et certains membres du Conseil Supérieur du pays ont envisagé la possibilité d'une régence au lieu de l'installation immédiate d'un successeur. « Cette possibilité, note Filip Reyntjens, « n'était pas contraire à la lettre de la loi: aux termes de l'art. 16 du décret de 1952, un conseil de régence pouvait exercer les attributions reconnues au mwami, en cas de vacance du pouvoir pour quelque cause que ce soit, jusqu'à

*l'investiture du successeur ou jusqu'à la majorité fixée à 18 ans si celui-ci était encore mineur. Le décret ne déterminait cependant pas la composition de ce conseil de régence. »<sup>14</sup> Toujours selon Filip Reyntjens, cette option ne fut pas concrétisée : « Contrairement à ce que craignaient les milieux de la Cour, il semble que l'Administration n'ait pas concrètement préparé la désignation d'un régent ou d'un conseil de régence. Il y eut, cependant, la veille de l'enterrement du mwami, une réunion à Nyanza à laquelle assistèrent notamment le résident A. Prud'homme, Mgr. Perraudin et l'abbé Kagame. A la question de savoir ce qu'il convenait de faire face à la situation créée par le décès du mwami, le résident émit comme son opinion qu'il ne fallait pas immédiatement prendre de décision définitive et qu'il était nécessaire de consulter toutes les instances compétentes... Il fit comprendre qu'entretiens rien ne s'opposait à la mise en place d'un conseil de régence. C'est probablement ici que le malentendu s'installa: si la résidence n'avait pris aucune décision à ce sujet, l'idée fut ainsi créée dans l'esprit des milieux de la Cour que l'Administration voulait imposer la solution de la régence. En tout état de cause, cette impression gagna plusieurs milieux concernés... »<sup>15</sup>*

Du côté des leaders hutu, Filip Reyntjens note que « Pendant cette période, extrêmement courte il faut le rappeler (du 25 au 27 juillet), des dirigeants hutu se réunirent à Ruhengeri le 27 juillet pour mettre au point une nouvelle formule politique qu'ils comptaient proposer aux autorités de tutelle. Le B.I. 535 de la Sûreté nous apprend qu'à cette date, 'le Mouvement Social Muhutu rédigeait une note demandant aux Autorités de profiter des événements pour instaurer au Rwanda un régime républicain.'... »<sup>16</sup>

Pour les traditionalistes de la cour, « la crainte d'un conseil de régence, dont la direction collégiale pouvait faire resurgir toutes les influences politiques tenues en bride sous le règne du mwami Mutara et qui aurait peut-être offert à la tendance progressiste une chance d'établir une nouvelle mentalité politique en rupture avec le système traditionnel, poussa les tenants de la politique traditionnelle, et surtout le lignage régnant de Hindiro, à agir avec célérité. Les traditionalistes purent se mettre rapidement d'accord sur le choix d'un successeur... La décision fut prise la nuit du 27 au 28 juillet par quelques personnalités dont l'abbé Kagame, le chef Kayihura et Kayumba umwiru des Tsobe et fils du vieil umwiru Rwampungu... »<sup>17</sup> Le choix porta sur Jean Baptiste Ndahindurwa.

Par cet acte, « ...ce qu'on croyait être un complot de la résidence (instauration d'une régence) fut ainsi déjoué par un complot des traditionalistes de la Cour royale, qui surent prendre de vitesse toutes les initiatives concurrentes... »<sup>18</sup> Avant d'enterrer Mutara Rudahigwa à Mwima, le Chef Kayumba présenta à la foule le nom du nouveau mwami Jean-Baptiste Ndahindurwa, fils de Musinga et demi-frère de Mutara. Cet épisode fut retenu dans l'historiographie rwandaise sous l'appellation de "coup d'Etat de Mwima". Le gouverneur Jean-Paul Harroy qui était aussi présent aux funérailles encaissa le coup...

De par ce qui précède, il y a lieu de noter que la mort du mwami Mutara Rudahigwa ne fut pas un événement rassembleur : le choix de son successeur raviva les différentes tendances opposées et les cristallisa davantage. Il renforça les tensions.

<sup>14</sup> [http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire\\_History/F\\_Reyntjens\\_Rudahigwa.pdf](http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire_History/F_Reyntjens_Rudahigwa.pdf)

<sup>15</sup> Idem.

<sup>16</sup> Idem.

<sup>17</sup> Idem.

<sup>18</sup> Idem.

Chaque acteur chercha à profiter de la situation pour se positionner sur l'échiquier politique rwandais. Ce positionnement sur fond de tensions va également être perceptible lors de la formation des partis politiques qui caractérisa l'année 1959.

### **B-Naissance des partis politiques**

L'année 1959 fut celle de la création des partis politiques. En effet, avant que la formation des partis politiques n'ait été autorisée par la Tutelle, le 15 février 1959, l'Association pour la Promotion de la Masse (APROSOMA) devint Parti Social Hutu avec pour président Joseph Habyarimana Gitera.

Le 3 septembre, l'UNAR ou l'Union Nationale Rwandaise (dont le nom original est UNAPAR : Union Nationale des Patriotes Radicaux) fut officiellement fondée en tant que parti politique. Dès sa création en mai 1959, l'UNAR regroupe la plupart des chefs et sous-chefs et sa direction fut confiée à François Rukeba. Selon Jean-Paul Harroy (1989, p.284) « (...) le groupement existait depuis le mois de mai. Il était l'œuvre de Mutara qui, à l'instar de l'APROSOMA voulait aussi avoir, pour ses partisans, un moyen de ralliement et de coordination des efforts (...) »

Le 14 septembre 1959, le RADER (Rassemblement Démocratique Rwandais) fut créé. Contrairement à l'UNAR, d'obédience traditionaliste tutsi, le RADER était composé par des tutsi modérés et progressistes, à la tête desquels se retrouvent Prosper Bwanakweri et Lazare Ndazaro. Ceux-ci étaient pour le changement.

Le 18 octobre 1959, le Parmehutu (Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu) cessa d'être une simple Association et fut proclamé à son tour comme parti politique. Le Parmehutu en tant que parti politique qui allait dominer la vie politique en 1960 et gagner les élections en 1961 n'a pas été actif durant la période prérévolutionnaire puisqu'au moment des premières violences de novembre ; il avait exactement deux semaines d'existence.

En plus de ces partis d'envergure nationale, d'autres partis et/ou association de moindre importance nationale furent créés. Parmi ceux-ci, l'histoire a retenu : Association pour le relèvement démocratique des Batwa (AREDETWA) de Laurent Munyankuge ; Association du parti démocrate-chrétien (APADEC) de Aloys Rugiramasasu ; Association des Bahutu évoluant pour la suppression des castes (ABESCA) ; Mouvement monarchiste rwandais (MOMOR) ; Mouvement pour l'union rwandaise (MUR) ; Union des Aborozi africains du Rwanda (UAARU) ; Alliance des Abakiga (ABAKI) ; Union des intérêts communaux du Kinyaga (UNINTERCOKI)... (Filip Reyntjens, 1985, pp. 253-254). Présentant la tendance de ces différents partis et /ou association, Filip Reyntjens écrit qu'ils « gravitèrent généralement autour d'un des partis nationaux, dont ils épousèrent les programmes,

y ajoutant seulement une clause d'intérêt local ou la note personnelle d'un politicien de colline... » (F. Reyntjens, 1985, p. 254).

Face à toutes ces organisations, l'autorité autochtone suprême, à savoir le mwami Kigeli V Ndahindurwa se rangea du côté des monarchistes regroupés pour la plupart au sein de l'UNAR contre les courants progressistes et l'autorité coloniale. Le bras de fer qui s'engagea entre ces acteurs regroupés dans ces organisations augmenta les tensions. Leur opposition se manifesta lors des meetings politiques qu'ils organisèrent. Durant cette période préluant à la Révolution ce furent surtout les partis UNAR et APROSOMA qui s'affrontèrent le plus. Faute d'arbitrage adéquat et compétent, la confrontation entre ces deux partis accéléra le phénomène révolutionnaire. Les actions des deux autres grandes formations politiques à savoir le RADER et le PARMEHUTU ne furent pas remarquables pendant ladite période. Au cours de cette période, leurs leaders n'ont organisé aucun meeting politique public.

Tous ces événements ont produit des bouleversements profonds dans la mentalité des Rwandais. Ils inaugurèrent des mécanismes favorables à l'émancipation de la population. Ils permirent à la population d'avoir une certaine liberté vis-à-vis de leurs autorités. Bref, ces événements ont produit des déséquilibres dans les rapports qui, naguère unissaient les Rwandais : les uns ont pris conscience de leur situation précaire et de la force qu'ils avaient pour s'en sortir ; d'autres, surtout les tenants du pouvoir ont compris que leurs postes ainsi que les privilèges qui y étaient affiliés étaient en danger ; ils se sont opposés à tout compromis et surtout ils recoururent à l'intimidation, à la terreur et à la violence pour faire taire les voix des partisans des réformes. Ce furent ces deux armes (l'intimidation, la terreur et la violence) qui accommodent mal le changement que choisirent les tenants du pouvoir qui déclenchèrent la Révolution.

## **IV. 2. Des causes directes de la Révolution de novembre 1959**

### **IV. 2. 1. Les tensions à la veille de la Révolution...**

A la veille de la Révolution les tensions étaient réelles. Pour rendre compte de l'ampleur et surtout pour montrer les responsables qui les alimentaient, nous donnerons la parole aux acteurs qui, à l'époque, occupaient l'échiquier politique rwandais :

Dans leur note appelée « GRAVE SITUATION POLITIQUE AU RWANDA... » du 27 octobre 1959 remise au Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi et au Mwami du Rwanda, les leaders du RADER (Bwanakweli P., Ntoranyi C. et Ndazaro L) sont revenus sur les actes terroristes qui, à cette époque, sévissaient dans le pays et ont proposé des mesures à prendre pour y remédier. Ci-dessus l'extrait de cette note :



« ...-Il y a quelques temps, une lettre-circulaire signée par Rukeba, Président de l'UNION NATIONALE RWANDAISE (UNAR) et envoyée dans tout le Ruanda, citait des noms précis des Bwanakweri, Ndazaro, Makuza...(RADER) comme des inciviques, anti-royalistes.

-Le 25.10.1959, une circulaire anonyme, affiché à Nyanza, citait les noms de Monseigneur Perraudin, Bwanakweri, Ndazaro...comme ennemis « à faire disparaître par tous les moyens » (« kubashakira kubura hasi no kubura hejuru ») : C'est l'Administrateur de territoire de Nyanza lui-même qui a fait enlever des affiches du genre. L'Agronome-adjoint Sebera, à Kigali, a vu ces jours ci, détruire sa bananeraie d'environ 1Ha, parce que membre du « RADER »

-Le commerçant (muhutu) Munyabuhoro de Rwamagana (Kibungo) dant le magasin a été saccagé parce que « Aprosuma ». L'intéressé discriminait des membres du « RADER »

-Le sous-chef Rwagasana du Buganza-Nord (Kigali) a été victime d'une bagarre organisée par le sous-chef Karangwa, de la même région, parc que le premier est membre du « RADER », le second celui de l'UNAR...Le sous-chef Karamaga (Kibuye) a été frappé par un groupe de métis et de swahilis de Nyanza, parce que Aprosuma. Le commissaire de police de Nyanza, Mr Beckers, présent n'est pas intervenu. Dix personnes de Kamonyi (Gitarama) ont été frappées par les swahilis du centre de négoce de Gacurabwenge (swahilis en compagnie du fils du chef Mfizi de la région). Enquête en cours...

-L'hindou Zanani de Kibuye, se rendant à Gisenyi mardi dernier, trouve des centaines de personnes armées de lances, le long de la route, attendant l'arrivée du chef Seruvumba qui devait venir le même jour reprendre le commandement de la chefferie du Bugoyi. Le chef Kayihura était sur place. L'hindou Zanani a été contraint de s'arrêter, par le groupe, il lui fut demandé si le chef Seruvumba ne suivait pas. Le cas a été signalé par Zanani en territoire de Kisenyi.

-Mr Marchal, agent territorial à Kigali, chargé du secteur Buganza-Nord, ayant laissés sa voiture embourbée, il y a deux jours, à Muhura, apprit le lendemain à Kigali, que toutes les vitres de son véhicule avaient été brisées-Enquêtes en cours. Les pneus du véhicule du colon Bernard (Buganza du territoire de Kigali) ont été endommagés pendant que son véhicule était en stationnement...

#### En conclusion

-La gravité de cette situation ne devrait pas échapper à l'attention du gouvernement.

-L'absence de réaction efficace de la part de l'Administration, n'est que trop favorable à procédés terroristes

-Nous-mêmes, menacés dans nos personnes et nos biens, tenons à porter à la connaissance du Gouvernement que dans ces conditions, par défense légitime, les membres des autres partis politiques se verraient contraints de recourir aux mêmes procédés

#### Suggestions de nature à remédier à la situation :

- Circulaire dans l'immédiat, de la part du Mwami, précisant qu'il est au-dessus des partis politiques et qu'aucun d'eux ne peut s'afficher seul royaliste.

- Convocation d'urgence, par le gouvernement, des responsables des partis politiques Ruandais pour examiner, en présence du Mwami, les moyens propres à mettre fin à cette situation terroriste.

- Convocation du cadre coutumier (chefs, sous-chefs) pour attirer leur attention sur leurs particulières responsabilités quant aux procédés terroristes en cours...

*Usumbura, le 27 octobre 1959*

*Bwanakweli P.*

*Ntoranyi C.*

*Ndazaro L)... »<sup>19</sup>*

En date du 30 octobre 1959, l'Abbé Stanislas Bushayija écrit à Monsieur le Résident-Adjoint à Kigali. Dans sa lettre il lui fait part de ses inquiétudes et propose des mesures à prendre pour sortir de l'impasse.

*« ...Kamonyi, le 30 octobre 1959*

*A Monsieur le Résident- Adjoint*

*Monsieur le Résident*

*Suite à notre entretien d'hier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, quelques courtes notes sur ce que je crois pouvoir calmer la population surexcitée et rétablir la paix et confiance nécessaires à une bonne société.*

*Veillez agréer, Monsieur le Résident, l'assurance de ma haute considération.*

*Abbé Stanislas BUSHAYIJA*

*P. S. : Hier, au cours de l'après-midi, la bande des émeutiers de Gacurabwenge s'est ruée sur un nommé Kimonyo, commerçant à ce même centre de négoce et l'a couvert de coups. Nous l'avons transporté d'urgence à huit heures du soir à l'hôpital de Kabgayi. Il faut absolument une force publique là-bas et surtout poursuivre les grands meneurs de cette bande d'insurgés...*

*QUELQUES NOTES SUR LA SITUATION ACTUELLE APRES LE DECES DU MWAMI*

*1. Une brèche a été faite à l'autorité de l'Administration par le coup d'Etat de Nyanza. Ce coup d'Etat de Nyanza (Mwima) sera érigé en principe directeur dans des cas semblables par les politiciens ruandais à l'Administration.*

*2. Ce n'est pas à eux de boucher cette brèche, mais à l'Administration. Comment ?*

---

*1°. Le décès du Mwami Mutara et le soupçon qui en est résulté sont une occasion des plus favorables pour les autorités coutumières d'abord, pour tous les batutsi féodaux ensuite ; de dévier et de détourner de sa direction première le problème social du Ruanda. Celui-ci était*

---

<sup>19</sup>M. POCHET, *Rétrospective. Le problème ruandais....*Dossier 6 et 7, pp.29-31

*simplement une question entre batutsi et bahutu au point de vue social et administratif. Tout le monde était occupé à en trouver une solution satisfaisante. Un soupçon cependant subsistait de la part des autorités coutumières, à savoir : que l'Administration belge donnait son appui aux bahutu. Une chose était certaine aussi : c'est que les bahutu avaient plus confiance en l'Administration européenne qu'aux autorités coutumières et par conséquent, lui étaient attachés qu'à celles-là. La population avait par exemple applaudi chaudement aux mesures administratives qu'avait prises tout récemment le Gouvernement du Ruanda, telle la révocation d'Eugène Muhikira. Et le bruit qui courrait dans la masse de la population qu'il s'ensuivrait une série d'autres mesures de changements disciplinaires semblables, voire même des révocations, dans le cadre administratif coutumier lui faisant croire que l'heure de la justice et de l'équité, l'heure de la libération du petit muhutu, avait sonné pour le Ruanda et elle s'en réjouissait visiblement.*

*Le groupe tutsi, lui, constatait aussi le fait inévitable, s'y résignait péniblement et sans espoir possible d'en arrêter le cours.*

*Mais voici qu'un fâcheux incident, une mort inopinée du Mwami, vint dévier le cours des événements, redonner du courage aux tutsi, surtout aux chefs, désorienter totalement la masse de la population et intimider quelque peu les autorités administratives. Les tutsi hostiles au Gouvernement se saisirent de cet incident comme d'une aubaine pour faire dévier et si possible échouer complètement le projet de réforme envisagé : réforme du cadre administratif coutumier tutsi, les suffrages universels, etc., enfin toute la démocratie rêvée par le hutu. Ils (tutsi) voient dans cette réforme un mal à leur race et un moyen imaginé et prémédité par l'Administration belge de les écarter de la vie politique et publique de leur Ruanda et de leur substituer la race hutu, qu'ils croient surexcitée et soutenue par Elle. Ils se servoient de cet incident pour détacher les hutu de l'Administration en laquelle ceux-ci avaient pleine confiance et dont ils attendaient leur libération sociale et si possible en faire des ennemis. Leur propagande est intense, elle diffuse dans tous les coins du pays et à tout munyaruanda la mort du mwami comme ayant été tramée et consommée par l'Administration belge, de commun accord avec les missions catholiques. Pour la population ruandaise qui, par atavisme national irréfléchi, est attaché inconsciemment à la personne du Mwami, ce virus est violent et irréversible. La masse de la population en effet, considère le Mwami comme la bonne et tendre providence du Pays, le sauveur et le rédempteur de tous et surtout les petits. C'est pour eux, l'un des biens substantiels du Pays : vaches, bananeraie, pluie, Mwami.*

*Il suffirait, pensent les tutsi, de présenter le Gouvernement belge comme assassin du Mwami pour en faire l'ennemi juré de la population du Ruanda. Et de là, on réaliserait l'unité nationale contre le Gouvernement. Tel est le projet politique tutsi et il est en cours de réalisation. Il s'agit pour l'Administration de l'arrêter et de l'empêcher de nuire au Pays, à la population et à l'Administration elle-même.*

## 2° Comment l'empêcher ?

*Voici à mon avis ce que je crois pouvoir rétablir l'ordre et la paix au Ruanda, redonner à la population la confiance au Gouvernement et combattre efficacement ses adversaires.*

1) Reprendre la campagne d'épuration des autorités coutumières interrompue par la mort du Mwami Mutara. Commencer cette campagne par les territoires de Nyanza et de Gitarama, où ces bruits sont les plus intenses, ainsi que par le territoire de Gisenyi qui est le bastion de la féodalité.

2) Pensionner tous les vieux chefs et sous-chefs atteints par la limite d'âge.

3) Révoquer ceux d'entre eux (chefs et sous-chefs) qui n'ont jamais donné satisfaction, qui sont côtés « assez bons ou médiocres » ou ceux qui, malgré leur bonne cote, sont reconnus par toute leur population comme injustes et despotes envers les gens, tels Birasa, Nyamucencera, Kaberuka et autres.

4) Faire des mutations à ceux d'entre eux dont l'influence est grande auprès de la population et nocive à l'action Gouvernement belge du Ruanda, pour les arracher à leur champ d'action actuel. Car à les laisser en place, l'Administration coopère sans le vouloir à accréditer leur influence auprès des masses, qui en tirent cette conclusion-ci « on y touche pas, donc ils sont bons et estimés par l'Administration elle-même » Tels sont les Kayihura, Mungarurire et autres.

5) Régler le plus vite possible l'affaire des « ibikingi », avant, si possible celles des amasambu. Et par contre, laisser tomber quelque peu et quelques temps l'ardeur du service vétérinaire pour les soins à donner au bétail du Ruanda. Cela répugne au Gouvernement sans doute, mais c'est nécessaire pour rétablir la confiance des Banyaruanda. En effet, le préjugé des indigènes sur l'intention du Gouvernement de réduire le bétail du Ruanda est très grand et persiste toujours.

6) Poursuivre délicatement et prudemment, après l'intronisation du nouveau Mwami, les auteurs du coup d'Etat de Mwima (Nyanza), et essayer de tirer au clair, si on ne peut y mettre fin, ce charlatanisme des « Abiru ».

Ces mesures et autres que le Gouvernement jugera aptes, serviront, j'en suis convaincu, à rétablir l'autorité de l'Administration lésée par le coup d'Etat de Mwima, à assouvir les aspirations de la population qui réclame la justice, le respect de sa personne et de ses droits ainsi que l'égalité des devoirs civiques ; à distraire la population des derniers incidents, à savoir : la mort du Mwami, le soupçon généralisé qui plane sur l'Administration et en fait l'auteur de cette mort.

D'autre part, je suis persuadé que le temps est révolu où il était possible de gouverner le Munyaruanda, surtout le mututsi, par des négociations doucereuses et concessions factices, c'est, aujourd'hui, l'énergie (j'allais dire la force, mais je n'y pense pas moins) dans la justice et l'équité, qui doit gouverner le Ruanda.

Abbé Stanislas BUSHAYIJA  
Sé... »<sup>20</sup>

Dans sa note confidentielle intitulée « Terrorisme au Rwanda » du 11 novembre 1959, Ndazaro, leader du RADER, est revenu sur les tensions qui ont précédé la révolution et en a nommé les responsables.

<sup>20</sup> M. Pochet, *Rétrospective. Le problème ruandais...* Dossier 6 et 7, pp. 29-31

« ...Depuis deux ans, le Mwami Mutara Rudahigwa a mis en place, de façon systématique, à l'insu de l'Administration belge, toute une organisation de sabotage et de lutte contre le gouvernement. Pour lui, tout ce qui est Occidental, devait absolument disparaître, ainsi que les missions (catholiques surtout). Monarque, prétendument de droit divin, il a voulu de tout temps avoir le droit de vie et de mort sur ses administrés, comme c'était le cas pour ses 'illustres' ancêtres.

-...Dans le pays, partout, il plaçait intentionnellement ses hommes à la tête des chefferies, des sous chefferies, dans les chefferies indigènes ; corruption systématique des membres de l'Administration eux-mêmes, dans tous les cadres : assistants médicaux, vétérinaires, commis. »<sup>21</sup>

S'agissant de la responsabilité de l'UNAR, voici ce qu'il écrit :

« ...Parti révolutionnaire, anti-démocratique, contre les missions de toutes les confessions, contre le gouvernement belge....

-Son comité et militants se recrutent parmi les relégués politiques, les ex-prisonniers, les aigris et mécontents de tout calibre : tous les ennemis du gouvernement belge, qui luttent contre la démocratie de demain ; des féodaux fanatiques qui veulent perpétuer l'exploitation systématiques des classes laborieuses...

-Leur journal de presse « Rwandanziza » de Kisenyi : absolument révolutionnaire, incendiaire où ils citent l'Algérie comme modèle de pays moderne, anticolonialiste par excellence !

Les responsables :

-les chefs de chefferie Kayihura Michel, Mungarulire et Rwangombwa

-Bagilishya Claver, Assistant médical (à Nyanza)

-Rwagasana, Secrétaire du conseil supérieur du Pays (à Nyanza)

-Rukeba Pr. (sic) ex-relégué politique, Président de l'UNAR (à Kigali)

Ils sont seuls responsables de tous les massacres, incendies dont sont victimes les milliers d'êtres innocents banyaruanda. »<sup>22</sup>

Concernant des mesures à prendre pour désamorcer la crise, Ndazaro écrit :

« Sans indulgences, aucune, ces 6 individus dangereux, rebelles, devraient être relégués, ne fût-ce que quelques mois, au Congo.

Le Ruanda a besoin d'une occupation militaire systématique, pendant plusieurs mois, pour mettre les choses en ordre. Les chefs coutumiers, fanatiques doivent être impitoyablement punis : Tribunal militaire.

L'Administration belge doit absolument reprendre la situation en mains pendant au moins une année : avec une extrême fermeté rigoureuse, de tout instant, telle est la seule recommandation préalable à toutes nouvelles institutions démocratiques.

Il est recommandable, absolument, de surveiller étroitement l'organisation des musulmans au Ruanda : principalement à Kigali, Gacurabwenge (Gitarama) et Gitarama même. Il s'agit d'éléments et de groupes dangereux, fanatiques, prêts à tous les crimes, sans scrupules. Une répression vigoureuse s'impose à leur égard sans délai. Il paraît qu'ils trafiquent clandestinement des armes en venant de l'Ouganda, frontières insuffisamment contrôlées. Des perquisitions massives s'imposent d'urgence.

L'organisation des Batwa (pygmées), meurtriers de nature, auteurs de plusieurs assassinats ces jours-ci, s'impose également, dans tous le territoire du Ruanda. Un européen du service territorial devrait s'en occuper pour une répression éternelle définitive. Les Batwa se mettent au service des Batutsi, pour les massacres et incendies de toute nature, sans aucun scrupule. »

<sup>21</sup> M. Pochet, *Rétrospective. Le problème ruandais...* Dossier 6 et 7, p. 32

<sup>22</sup> Idem, pp. 32-33.

*Respectueusement*  
Kigali, le 11 novembre 1959  
Ndazaro Lazare

-Agent territorial principal (Résidence)  
-Ancien Attaché de Cabinet du Ministre (Bruxelles)... »<sup>23</sup>

Dans la Déclaration de l'ABESCA (Association des Bahutu Evolués, pour la suppression des castes), on y lit ce qui suit :

*« ...Les premiers gestes d'intimidation de l'Unar se signalent à Kigali où les membres militants de l'Unar ravagent la bananeraie d'un assistant parce que Rader. A Rwamagana le nommé Munyabuhoro vit son magasin pillé parce que Aprosuma. Le sous-chef Mbonyumutwa se voit encerclé et reçoit des menaces de mort parce que Parmehutu. A Gacurabwenge, les membres de l'Aprosuma subirent le même sort par les Unaristes... »<sup>24</sup>*

Selon ABESCA, l'UNAR utilise les meetings<sup>25</sup> et les tracts dans sa campagne d'intimidation :

*« Les discours prononcés lors des meetings du parti, visent à l'extermination de ceux qui ne veulent pas prendre part au parti. A savoir les membres de l'Aprosuma et du Parmehutu, nommés de ce fait les diviseurs du Pays. Des tracts, des slogans et des affichages portant la liste des malheureux à faire disparaître, sur laquelle figure Monseigneur Perraudin ; se rencontrèrent dans toutes les rues. »<sup>26</sup>*

Quant à Seruvumba, chef du Bwishaza (Territoire de Kibuye), les tensions sont dues à la suppression de l'Ubugake qu'il présente comme ayant coïncidé à la destruction du régime féodal et à l'apprentissage du régime démocratique... Seulement, pour lui aussi elles n'étaient pas insolubles.

*« ...si on avait accepté la suppression du buhake, alors il fallait en supporter les conséquences. Le gouvernement tutélaire tolère la naissance des idées, des partis, des critiques, toute la liberté d'opinion et sa libre expression... Etouffer la voie d'un Gitara, avec ses excès et ses maladroites équivaldrait à étouffer la naissance de notre démocratie. L'excentricité n'est pas seulement un attribut propre à un Gitara, mais également à certains européens, à certains chinois comme à certains de nos vieux féodaux. C'est aux hommes de bon sens et de bonne volonté qui veulent l'expansion et la prospérité de leur pays, qu'il appartient de coopérer, tutsi et hutu, noirs et blancs grands et petits, la main dans la main et loyalement de grâce ! Ils doivent tenter*

<sup>23</sup> Idem, p. 33.

<sup>24</sup> M. POCHET, *Rétrospective. Le problème ruandais...* Dossier 6 et 7, Déclaration de l'ABESCA : Association des Bahutu Evolués, pour la suppression des castes, p.8.

<sup>25</sup> L'UNAR se montrant virulente vis-à-vis de l'autorité coloniale belge surtout lors de son meeting du 13 septembre 1959 tenue à Kigali (Nyamirambo). Au cours de ce meeting, trois chefs unaristes (Michel Kayihura, Pierre Mungarurire, Chrysostome Rwangombwa) s'attaquèrent ouvertement à ladite autorité, si bien que celle-ci représentée par le Résident A. Preud'homme s'est vue obligée d'octroyer à ces chefs des mutations disciplinaires. Quand la Révolution a éclaté en novembre 1959, ces chefs n'avaient pas encore regagné leurs nouveaux lieux d'affectation.

<sup>26</sup> M. POCHET, *Rétrospective. Le problème ruandais...* Dossier 6 et 7, Déclaration de l'ABESCA..., op.cit. , p. 8.

*d'amener les mouvements actuels à évoluer dans le sens de la vraie démocratie. C'est aux hommes décidés et clairvoyants qu'il appartient de résoudre tous ces problèmes qui sont nés de la suppression du buhake et qui nécessairement doivent, dans certains cas et à certains moments, opposer le muhutu et le mututsi. Chacun de nous est intéressé. Le mututsi ne doit plus s'imaginer qu'il est l'ex-shebuja mais un concitoyen du muhutu. De son côté, le muhutu ne peut pas non plus verser dans l'excès contraire et vouloir la suppression physique du mututsi ou son retrait social et politique. Nous sommes tous des banyarwanda, des frères humains. Nous devons construire le nouveau Rwanda sur des bases solides et pas pour chercher à cristalliser et à développer tel ou tel complexe qui ne serait que nuisible et négatif sur le plan social et politique... Il y a un problème : Mais il ne peut y avoir un problème insoluble... »<sup>27</sup>*

La lecture de ces précédents textes montre que même avant l'éclatement de la révolution, la problématique rwandaise était réelle et qu'elle était soulevée aussi bien par les Hutu que par les Tutsi non monarchistes et ceux-ci ne manquaient pas à faire des propositions afin de lui trouver des solutions. Contrairement à ce que certains, par ignorance ou par souci de vouloir travestir la vérité affirment, la problématique rwandaise qui a conduit tout droit à l'éclatement de la monarchie n'était, ni une invention européenne, ni celle des Hutu assoiffés de pouvoir. Avant la révolution, le souci de changement n'était pas l'apanage des seuls Hutu ; aussi les Tutsi progressistes aspiraient au changement.

Un autre fait qu'il importe de relever à la lumière de ces textes, c'est que, contrairement à ce qui a été toujours dit, la période prérévolutionnaire n'a pas été marquée uniquement par l'opposition entre les élites hutu et tutsi ; elle fut aussi caractérisée par l'opposition entre les membres de l'élite tutsi entre eux. Les textes relevés ci-dessus sont assez expressifs à ce sujet.

Ailleurs, d'autres sources mentionnent ce fait. Dans son « *Rapport sur les activités des hommes de main de l'UNAR au centre de Gacurabwenge* », l'Administrateur territorial de Gitarama, Monsieur Rheinhard, rapportant les propos des unaristes qui s'adressaient à MURIHANO Benoît de Kanyinya (chefferie Rukoma) écrit : « *Il nous faut la peau de l'Abbé Bushayija, de Bwanakweri... Nous sommes les Bashyirahamwe qui veulent punir tous les gens qui n'aiment pas le Mwami* »... (M. Pochet..., Dossiers 8 et 9, p. 15)

Pendant la Révolution, des cas où des milices tutsi se sont attaqués à d'autres Tutsi ont été mentionnés : dans le territoire d'Astrida, l'Administrateur territorial M. Bovy, dans son rapport sur les événements de novembre 1959, signala des troupes composées de Tutsi et de Twa sous la direction du s/chef Bucakara (fils de l'aveugle Kayijuka) qui, le 10 novembre 1959 dans la matinée partirent de Kibilizi pour attaquer Save, le bastion de Gitera et de son Aprosoma. Elles n'y parvinrent pas car elles furent repoussées par l'Adjudant Vyt et ses soldats. Elles dévastèrent et pillèrent

<sup>27</sup> M. Pochet, *Rétrospective. Le problème ruandais...* Dossier 6 et 7, pp.10-14 : Déclaration du chef du Bwishaza (Territoire de Kibuye) Monsieur Seruvumba justifiant son abstention à la déclaration des autorités coutumières du 23/ 04/ 1959

plusieurs maisons dont 3 en briques (l'une est celle du sous-chef Tutsi Migengana lui reprochant d'avoir signé l'accusé de réception du document du Vice-Gouverneur Général sur l'attitude des s/chefs et chefs en matière d'appartenance aux partis politiques. (M. Pochet..., Dossiers 8 et 9, p.142)

Le même jour, dans la soirée, un autre cas fut signalé à Cyarwa. Voici comment l'Administrateur Bovy raconte cet épisode : « ...vers 17 h 30, nous rentrons à Astrida. On nous signale que Cyarwa (à 2km.) est attaqué. Nous constatons qu'une maison en briques brûle (comptable Tutsi chefferie Mwejuru à qui il est reproché également d'avoir accusé réception de la circulaire du V.G.G.), la maison du s/chef Tutsi (même reproche des assaillants) et une troisième est en cours de pillage... » (M. Pochet,... Dossiers 8 et 9, p. 143). L'armée de l'UNAR opérant dans le territoire de Kibuye a arrêté, au courant du mois de novembre 1959, la voiture du chef RWANGOMBWA croyant que c'était le chef BWANAKWERI qu'elle cherchait pour le tuer. (M. Pochet..., Dossiers 4 et 5, p. 23.)...

De par tous ces cas signalés, il y a lieu de noter que l'opposition entre les membres de l'élite tutsi entre eux qui transparait dans les textes cités plus haut s'est aussi manifestée sur le terrain pendant les troubles.

En définitive, les auteurs de ces textes mentionnés ci-dessus se rencontrent sur un fait : le refus des monarchistes, membres de l'UNAR à s'asseoir sur une même table avec les autres acteurs socio-politiques de l'époque en vue de s'entendre sur les mesures à prendre pour ramener la paix et la concorde nationales. Les textes montrent qu'ils optèrent plutôt pour la violence. Cette dernière va continuer à les caractériser jusqu'à commettre l'acte qui mit le feu aux poudres.

#### **IV. 2. 2. Les causes directes de la Révolution**

##### **A- L'attaque planifiée contre le Sous-Chef Dominique Mbonyumutwa, le 1er novembre 1959...**

L'attaque contre le sous-chef Dominique Mbonyumutwa paraît avoir été planifiée si l'on se réfère à Jean-Paul Harroy (1989, p.294) : « ...Plusieurs fois pendant le mois d'octobre, des menaces de mort furent proférées contre le sous-chef hutu du Ndiza, Dominique Mbonyumutwa qui allait devenir vice-président du Parmehutu et en 1961 Président de la République... » Aussi, le document intitulé « *Les incidents au Ndiza...* » rédigé par Dominique Mbonyumutwa lui-même et qui est reproduit ci-dessous contient des éléments qui laissent penser à cette planification.

« ...LES INCIDENTS AU NDIZA par MBONYUMUTWA sous-chef à Mahembe.

1/ Vendredi-matin 30/10

*J'ai quitté ma sous-chefferie à l'ordre du chef Gashagaza pour Gitarama ou Kabgayi afin d'avoir ma photo et celle de ma femme. Arrivé au centre de négoce de Remera où je devais prendre un véhicule, un commerçant Ntuyahaga m'a dit que ce serait mieux pour moi de ne pas partir car je risquais d'attraper les coups ou la mort. Je n'y ai pas tellement cru et je suis parti malgré cet avertissement. A midi, je me trouvais à Gitarama, il a plu et je suis entré dans un magasin pour*



*m'abriter. Quelqu'un m'a trouvé sur place et m'a dit : « N'entrez pas au bar de Mr. Merali, car dit-il, une équipe des unaristes vous attend et désire vous battre. Immédiatement après les pluies, je me suis retiré de Gitarama et j'ai rejoint mon logement habituel.*

2/ Samedi matin 31/10

*J'ai quitté mon logement et me suis dirigé chez Mr. Rheinhard, ATA de Gitarama pour lui demander de me photographier. Après la prise de photo, je me suis rendu à Kabgayi, où j'ai rendu visite au nommé Kimonyo frappé des unaristes (sic) de Gacurabgenge. Sur la route, les gens que je rencontrais me disaient : « C'est prochainement votre tour d'être frappé parce que vous appartenez à l'Aprosoma, les s/chefs du Ndiza ont suffisamment travaillé pour vous mettre de dans (sic).*

Samedi soir :

*Durant mon absence à Mahembe (d'après ce qu'on m'a dit dès mon retour) les gens de ma s/chefferie se trouvaient à Remera (centre de négoce) avec leurs armes, car disaient-ils des étrangers devaient arriver pour tuer notre sous-chef. Vers le soir, les gens se sont divisés en deux groupes, un qui est resté à Remera pour attendre mon retour, et un autre groupe pour aller veiller sur ma maison.*

Dimanche : 1/11.

*En plus de ma s/chefferie, tous les gens de Ndiza avaient appris que je devais mourir le jour même, c'est pourquoi ils sont venus bien armés pour assister à la messe à Kanyanza. Après la messe tous les gens n'ont pas quitté la mission, mais ils ont préféré se mettre sur la route de Kanyanza à Remera avec leurs armes. Il paraît que le chef Gashagaza aurait interrogé tous ces gens pourquoi ils se sont munis de leurs armes alors que c'est un jour de repos. Ils auraient répondu qu'ils voulaient venir au secours de leur s/chef qui est absent depuis trois jours et que sa trahison est bien certaine. Ils auraient même ajouté que si leur s/chef ne revient pas en bon état, ils feraient retomber la responsabilité sur lui-même. Vers le soir du dimanche, les gens ont fait de même que le samedi, ils se sont divisés en deux équipes, une qui est restée à Remera et une autre qui est allée veiller sur la maison et les enfants.*

Lundi : 2/11

*Les gens ont continué à guêter le départ des étrangers et n'ont quitté Remera que quand ces derniers étaient partis. Je suis arrivé lundi vers 8h. du soir, j'ai trouvé chez moi, 12 hommes qui gardaient ma maison et je m'étonnais du fait car ce n'était plus la coutume. Quand j'ai interrogé ces hommes pourquoi ils veillaient chez moi en si grand nombre, ils m'ont raconté toute l'histoire depuis samedi.*

Mardi le 3.11.1959.

*Ma sous-chefferie a organisé une délégation et appelé quelques types des autres sous-chefferies pour représenter tout le Ndiza afin de se rendre près du chef Gashagaza pour le convaincre du complot du samedi et du dimanche contre les bahutu importants du Ndiza et ensuite de lui dire de quitter la chefferie car au lieu de chercher du bien il cherche du mal pour sa chefferie.*

*Pendant que les gens parlaient au chef, le sous-chef Nkusi est arrivé et a commencé à embêter les bahutu en leur disant : « Vous venez sans doute défendre votre illustre sous-chef Mbonyumutwa, tout cela est en vain, il devra disparaître s'il ne l'est pas déjà. Vous bahutu êtes-vous capables de faire quelque chose contre les batutsi... » ; en même temps qu'il disait cela, il voulut prendre un bâton d'un type en lui disant que deux ou trois batwa ou swahili peuvent anéantir une équipe des bahutu comme celle-ci.*

*Le muhutu se croyait alors menacé, a répliqué au sous-chef Nkusi : « laissez-moi tranquille, je sais me défendre ». Alors les bahutu ont tapé sur Nkusi, mais très légèrement, il est entré dans la maison du chef Gashagaza, a pris un arc et a lancé des flèches sur les bahutu, ces derniers se fâchaient et ont commencé à lancer des pierres sur les fenêtres, la bataille a ainsi commencé.*

*Sé : Mbonyumutwa D... »<sup>28</sup>*

D'après ce témoignage, on remarque que pendant son voyage, Dominique Mbonyumutwa a rencontré beaucoup de gens qui lui annonçaient sa mort si bien qu'il y a lieu de penser qu'ils étaient au courant de ce qui devait lui arriver. Certains sont même allés jusqu'à le dissuader de partir. Un autre fait qui permet de penser à un complot, c'est la décision du chef Gashagaza d'envoyer Mbonyumutwa à Gitarama pendant cette période d'extrêmes tensions alors qu'il connaissait les menaces de mort qui pesaient sur lui. C'est probablement cette décision qui a conduit les populations de Ndiza à accuser le chef Gashagaza d'avoir trahi leur sous-chef.

Ce témoignage a un autre mérite ; il permet de suivre au jour le jour le déroulement des événements pendant les jours qui ont précédé l'éclatement effectif de la révolution. On remarque en effet que les événements préluant directement à la révolution ont commencé le vendredi 30 octobre 1959, et que son véritable début est à situer le mardi 3 novembre 1959, par une altercation entre le sous-chef Nkusi et les Hutu qui étaient venus chez le chef Gashagaza « pour le convaincre du complot du samedi et du dimanche contre les bahutu importants du Ndiza et ensuite de lui dire de quitter la chefferie car au lieu de chercher du bien il cherche du mal pour sa chefferie ». L'attaque dont Dominique Mbonyumutwa fut victime, le 1<sup>er</sup> novembre 1959, est donc une étape vers l'éclatement de la Révolution.

Voici comment Mbonyumutwa lui-même décrit cette attaque :

*« ...Une dizaine de jeunes Batutsi m'ont attaqué à Rukomero, sous-chefferie de Kirengezi chefferie Marangara à environ un kilomètre et demi de la mission de Byimana, à 14 heures dimanche le 1<sup>er</sup> novembre 1959.*

*Les Batutsi se sont approchés de moi et m'ont interrogé sur le plan de mon voyage et mon moyen de locomotion ; à peine je répondais, ils se mirent à me donner des coups. Je me défendis et la bataille dura près d'un quart d'heure. L'équipe n'était pas armée et c'est ainsi que je n'ai aucune blessure. Ce qui ne peut m'empêcher de déposer plainte contre ces malfaiteurs bien-connus... »<sup>29</sup>*

### **B-L'acte qui mit le feu aux poudres...**

A la lumière de ce témoignage et du témoignage précédent il y a lieu de noter que la révolution est partie de la maison du chef Gashagaza suite à une altercation entre le sous-chef Nkusi et les populations de Ndiza qui étaient venues chez le chef pour lui demander des explications à propos du complot d'assassiner Mbonyumutwa. De là, la révolution a gagné tout le territoire (de Gitarama) avant de s'étendre sur les autres territoires du pays. Cette altercation qui peut être considérée comme le point de départ de la Révolution est corroborée par L. Jaspers, qui, à l'époque était Administrateur de Territoire:

*« ...Le mardi matin, vers 9 h. un groupe important de bahutu se sont dirigés vers le bureau de la chefferie pour y demander au chef pourquoi il leur avait menti concernant la sécurité de Mbonyumutwa.*

<sup>28</sup> « Les incidents au Ndiza » par MBONYUMUTWA (Voir M. Pochet, *Rétrospective...*, Dossiers 8 et 9, pp. 19-20).

<sup>29</sup> Idem, p. 17.

*Devant le bureau de chefferie ils auraient rencontré le sous-chef Nkusi qui les a insultés de « Gahutu » qui veut se lever contre le « Mututsi », et il aurait blessé un hutu à la tête. D'où fureur générale et le sous-chef Nkusi a dû se réfugier dans la maison du chef après avoir reçu un coup de serpette à la tête.*

*La foule s'est alors lancée vers la maison du chef et a demandé à celui-ci, venu parlementer devant sa porte, de faire sortir les tutsi qui s'y étaient réunis pour comploter contre les hutu. Le chef ayant refusé, la foule a commencé à bombarder la maison et y a finalement pénétré. Un combat a été livré suite à quoi le sous-chef Katarabirwa et l'ex-sous-chef Matsibo ont été tués et plusieurs personnes blessées. Le chef a été conduit, suivant sa propre déclaration, sous escorte à la mission sans qu'on l'ait touché, mais avec la déclaration formelle que la population ne lui permettrait plus de représenter le commandement de Ndiza.*

*La révolte s'est étendue dès lors comme un feu de paille dans tout le Ndiza... »<sup>30</sup>*

#### **IV. 2. 3. Déroulement de la Révolution**

##### **A- L'administration coloniale locale, débordée...**

La première phase de Révolution fut celle au cours de laquelle les populations hutu des collines osèrent manifester leurs rancœurs envers leurs « patrons » d'hier. C'est à partir des régions historiques du centre et du sud-ouest du Rwanda que le mouvement insurrectionnel gagna les autres régions du pays. Partout, ledit mouvement eut les mêmes effets dévastateurs. Les services territoriaux tentèrent d'arrêter le mouvement sans succès : *Ni les arrestations, ni l'emploi de grenades pour la dispersion des bandes, ni les appels aux calmes ne suffisaient à rétablir l'ordre (...)*<sup>31</sup> Les huttes furent incendiées, des scènes de pillages et de tueries furent également remarquables. Des milliers de personnes durent abandonner leurs biens pour se réfugier dans des lieux sûrs (les postes missionnaires...). Il y a aussi celles qui traversèrent les frontières et s'exilèrent dans les pays limitrophes du Rwanda...

Cette première phase fut suivie par une phase de contre révolution celle, selon Harroy, « que l'UNAR attendait de ses vœux »<sup>32</sup>. Voici comment il décrit cette contre révolution :

*« Dès le 4 novembre, la réaction tutsi commença... Cette réaction se localisa significativement dans l'extrême sud, où aucun trouble d'origine hutu ne s'était encore manifesté mais où se localisait le « nid d'APROSOMA » les « anti-mwami », dont la destruction était recherchée par priorité... Les meurtres des leaders hutu débutèrent le 6 novembre près de Nyanza, un chef twa, Rwevu, ayant tué chez lui le militant Secyugu. D'autres assassinats suivirent - une dizaine - dans les journées du 7 et du 8, en territoire de Gitarama, puis le 8, à Astrida... le chef twa Harerinka exécuta l'ordre qu'il avait reçu (de l'Ibwami ?) de tuer le commerçant hutu bien connu Innocent Mukwiye Polepole, membre du conseil de l'APROSOMA (...) Autres assassinats le 9, puis le 10 où vint le tour du trésorier de l'APROSOMA qui s'était réfugié en Urundi chez un de ses frères. Un commando envoyé par le chef Mbanda passa la frontière et les*

<sup>30</sup> Idem, pp. 25-26.

<sup>31</sup> J. P. HARROY, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie...*, p. 303.

<sup>32</sup> Idem, p. 305.

*tua tous les deux. A dater du 7 commencèrent aussi les actions des armées du Mwami, les Ingabo. Déjà le 6, une patrouille avait dû ouvrir le feu sur une troupe nombreuse qui refusait d'obéir aux sommations. A Kaduha, dans le Bunyambiriri, un choc similaire fit une dizaine de morts parmi les assaillants à boudrier de feuilles de bananier.*

*Le 10 novembre, à Kayenzi (Nyanza), la troupe dut également tirer sur un groupe important, tuant quelques-uns de ses membres. Mais le point culminant de la contre-révolution fut incontestablement l'attaque de la colline Save par l'Action convergente – heureusement mal synchronisée – de plusieurs Ingabo (à l'époque on m'avait parlé de six colonnes totalisant une quinzaine de milliers d'hommes)... ces troupes contenaient nombre de Hutu, embrigadés de force, et auxquels avaient été affirmées les thèses classiques 'Les Aprosoma veulent la mort de Kigeri ; c'est le Mwami qui vous donne l'ordre d'aller écraser ses ennemis : obéissez au Mwami, pour l'honneur et le bonheur du Rwanda.'*

*Encerclés, Gitera et environ 7.000 des siens, les uns courageux et résolus, les autres beaucoup plus inquiets, attendaient l'attaque. Celle-ci n'eut pas lieu. On sait, d'une part, que de bons renforts de F.P. (Force Publique) étaient arrivés en temps utile (...) »<sup>33</sup>*

Dans sa note intitulée « *Rapport sur menaces de mort* », A. Rugiramasasu, Commis-chef confirme l'assassinat de Mukwiye et parle d'autres attaques contre les opposants. Voici ce qu'il écrit dans le paragraphe qu'il nomme « *ce que j'ai pu remarquer durant mon séjour à l'ibwami* » (à la cour) :

*« Le lendemain dimanche, (8. 11. 1959 : NDLR) en revenant de chez moi après-midi, j'ai vu le s/chef MUREFU du Bufundu qui rentrait avec l'armée qui avait attaqué un nommé MUKWIYE de Cyanika-Bufundu. Il racontait que l'intéressé a été pris à la sortie de l'Eglise. Que le Supérieur de la Mission aurait demandé de le laisser et qu'il se chargerait lui-même de le conduire à l'Ibwami. Les assaillants auraient exigé une lettre du Père Supérieur certifiant qu'il se charge de l'amener à Nyanza. Pendant que le Père va chercher du papier pour écrire, les batwa prennent Mukwiye, le précipitent sur une colline où il est tué. Son frère MUBOYI aurait été conduit jusqu'à la Mwogo où il fut jeté. Je ne sais pas s'il a été jeté vivant dans la rivière ou après l'assassinat.*

*Le même jour l'ex-s/chef NKURANGA de Gasoro revenait de Byimana avec son armée, se vantant qu'il avait tué un moniteur de Kirengeri nommé SINDIBONA, qu'on a pillé sa maison et que Nkuranga était content d'avoir tué un muhutu pour venger son frère NKUSI. Nkuranga serait rentré avec la voiture de la victime. J'apprenais également que l'armée marchait sous la direction du nommé RUBANGURA Cyrille, fils de l'ex-s/chef NAHO de Kanyarira, qui avait une liste de ceux qu'on devait tuer et des ingo qu'on devait incendier à la sous-chefferie Kanyarira.*

*Une armée dirigée par BIHOZAGARA Martin de Mwendo Kabagali aurait attaqué et incendié la maison du moniteur UTUMABAHUTU au moyen d'essence qu'avait porté le nommé MURWANASHYAKA Silas, transporteur résidant à Kavumu-Nyanza. UTUMABAHUTU n'ayant pas été retrouvé, BIHOZAGARA aurait tué un autre moniteur de la Mission et aurait*

---

<sup>33</sup> Idem, pp. 305-307.

*menacé de mort l'Abbé Supérieur de cette Mission, s'il osait dire quelque chose. Pour aller incendier la maison d'UTUMABAHUTU, Murwanashyaka se serait accompagné d'un Assistant Médical de Mushubi (Bunyambiriri) dont je ne connais pas le nom [...]*

*Le chef RWANGOMBWA revenant de Kibuye, rapporte que 50 bahutu sont tués par l'armée UNAR en chefferie de Bwishaza. Que cette armée a arrêté sa voiture croyant que c'était le chef BWANAKWERI qu'on cherche pour tuer.*

*Le nommé BUTWATWA, membre du CSP montre une liste avec signature d'environ 200 indigènes du BWISHAZA qui demandent au Mwami l'autorisation de prendre leurs armes pour attaquer ses ennemis « Aprosoma ». Butwatwa ajoute qu'avant de quitter Rubengera, il a organisé une forte armée pour combattre les Aprosoma qui se trouveraient sur place et aux environs(...) »<sup>34</sup>*

Se voyant débordée, l'administration coloniale locale fit appel à des renforts. C'est ainsi que le Colonel BEM Guy Logiest débarqua au Rwanda et prit la tête d'une Force Publique destinée à ramener le calme.

### **B-Logiest entre en scène**

Il appert de ce qui précède que la contre révolution a eu lieu. Elle se heurta à la Force Publique qui ne laissa pas mains libres aux *Ingabo*<sup>35</sup> de Kigeri Ndahindurwa de participer officiellement aux opérations de rétablissement de la paix. Kigeri Ndahindurwa avait, à maintes reprises, exprimé ce désir, sans succès...

Ce travail fut confié officiellement le 9 novembre 1959 au Colonel Guy Logiest, alors commandant du 3<sup>e</sup> Groupement de la Force Publique du Congo-Kinshasa, à en croire le communiqué ci-dessous :

*A TOUS LES BANYARWANDA.*

*LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL, Gouverneur du Ruanda-Urundi conjointement avec LE MWAMI DU RUANDA, portent à la connaissance de la population qu'ils ont de commun accord, de lundi 9 novembre 1959 à Nyanza pris les décisions suivantes :*

*1°) En vue de pouvoir rétablir efficacement et rapidement l'ordre public gravement troublé ces derniers jours au Ruanda, il est indispensable de placer toute l'action des forces de l'ordre sous un commandement unique. Ce commandement est celui du Colonel B.E.M. G. LOGIEST.*

*2°) Ceci implique que toutes autorités militaires et civiles, tant européennes qu'indigènes sont dès ce moment pour les besoins et la durée des opérations placées sous ses ordres et sont tenues au respect strict et immédiat de ses instructions.*

*3°) Son état-major fonctionnera en liaison avec la Députation Permanente du Conseil supérieur du Pays que le Mwami a désignée pour le représenter auprès de la Direction des Opérations et*

<sup>34</sup> A. RUGIRAMASASU, « Rapport sur menaces de mort » (20 novembre 1959). In: M. POCHE, *Rétrospective...*, Dossiers 4 et 5, p. 24).

<sup>35</sup> Milices armées.

*aux membres de laquelle le Vice-Gouverneur Général a affecté à cette fin un statut spécial. Le Vice-Gouverneur Général et le Mwami adressent un solennel appel à toute la population du Rwanda pour que cessent immédiatement les luttes fratricides qui endeuillent actuellement le Pays.*

*Nyanza, le 9 novembre 1959.*

*Le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi  
(sé) Jean-Paul HARROY<sup>36</sup>*

*Le Mwami du Ruanda  
(sé) J.B. KIGERI V NDAHINDURWA*

Ce n'est que vers le 12 novembre que le colonel Logiest parvint à arrêter les troubles...

#### **IV. 2. 4. Les conséquences de la Révolution**

##### **A-Sur le plan administratif et humain**

La révolution a affecté l'appareil administratif des chefferies et des sous-chefferies. Plusieurs chefs et sous-chefs ont abandonné leurs postes de commandement soit, à cause de la démission, soit à cause de la fuite ou de la mort. L'autorité tutélaire procéda au renouvellement dudit appareil en tenant compte de la volonté de la majorité de la population. Les chefs et sous-chefs qui n'avaient pas fui et qui n'étaient pas soupçonnés d'avoir participé aux meurtres furent gardés dans leurs postes ; ceux qui étaient en revanche morts, soupçonnés d'avoir participé aux meurtres ou qui avaient fui leurs postes de commandement furent remplacés.

Les troubles que déclenchèrent les unaristes occasionnèrent des victimes, aussi bien hutu que tutsi ainsi que l'exil de beaucoup de Rwandais vers les pays étrangers. Ils provoquèrent aussi des dégâts matériels importants. Parlant des victimes tutsi, Jean - R. Hubert note que

*«(...) le nombre de morts causé par les Hutu s'élève à treize. Dans quatre cas, il s'agit de meurtres commis dans le feu de dévastation. Dans les trois cas, il s'agit de réactions immédiates à des provocations tutsi. Le 3 novembre, suite aux actes inconsidérés de Nkusi, la foule frappa mortellement deux des compagnons de celui-ci. Le 6 novembre, un sous-chef tutsi qui tentait de récupérer de force ses biens volés est tué par un Hutu qui retourne contre lui la lance avec laquelle il a essayé de l'atteindre. Le 10 novembre, les six hommes d'une famille tutsi qui résidait isolée en milieu exclusivement hutu sont massacrés par ceux-ci, rendus furieux parce qu'ils n'avaient point participé à la défense de la colline contre une attaque tutsi qui avait eu lieu quelques heures plus tôt... »<sup>37</sup>*

S'agissant des victimes hutu, Hubert note que :

<sup>36</sup> Voir M. POCHE, *Rétrospective...*, Dossiers 4 et 5, p. 54.

<sup>37</sup> J. R. HUBERT, *La Toussaint rwandaise et sa répression*. Bruxelles, 1965, op. cit. p. 33.

« (...) le nombre de morts imputables aux Tutsi s'élève à 37, près de trois fois celui causé par les Hutu qui n'attendirent pas longtemps pour voir « l'étendard sanglant de la tyrannie » se lever contre eux. Dès le 6, à Nyanza, l'état-major de l'Ibwami avait arrêté les mesures à prendre en vue de mater la révolte : arrestation ou suppression des leaders hutu, opérations militaires d'envergure dans les régions troublées, encouragement de la population à réagir spontanément contre les partisans du mouvement hutu. Les moniteurs et petits commerçants allaient apprendre ce qu'il en coûtait d'être des hommes libres, les Hutu allaient se rendre compte qu'on ne s'attaque pas impunément aux privilèges féodaux... A côté de ces assassinats de leaders hutu, les Tutsi organisèrent de vastes opérations militaires dont il faut reconnaître qu'elles furent conduites avec maîtrise. La plus remarquable fut celle que le Chef MFIZI dirigea le 8, en territoire de Gitarama, dans la chefferie du Rukoma, contre les Hutu des sous chefferies Cyasha et Gaseke. Plus de 170 propriétés de Hutu furent dévastées – huttes pillées et incendiées, champs, bananeraies et caféières ravagées – et cinq Hutu trouvèrent la mort. Cette opération revêtit toutes les caractéristiques des faits de guerre : rassemblement matinal de troupes qui s'élevaient à environ 6000 hommes, dont certains éléments durent parcourir 15 kilomètres, constitution de deux colonnes pour l'attaque des deux sous-chefferies visées, subdivision des deux colonnes avec manœuvre d'encerclement en tenaille pour chaque sous chefferie attaquée... »<sup>38</sup>

Le nombre de morts pendant la Révolution de 1959 qu'Hubert présente, ne rencontre pas l'unanimité et il n'est pas aisé de le vérifier. Ce qui est en revanche vérifié et dont on doit tenir compte au nom de la vérité historique est que les victimes se comptèrent aussi bien parmi les Hutu que parmi les Tutsi et les Twa. C'est ce qui ressort de ces considérations d'Hubert confirmées ailleurs par d'autres sources (Voir plus haut, le témoignage de Rugiramasasu).

### **B-Sur le plan judiciaire**

Les condamnations prononcées par le Conseil de guerre<sup>39</sup> durant la période de novembre 1959 à avril 1960 montrent sans équivoque que les bourreaux se comptèrent aussi bien parmi les Hutu que parmi les Tutsi et les Twa.

A la lumière de ces condamnations, il y a lieu de noter que la justice coloniale a recherché les coupables de tous bords. Le seul manquement qu'on reproche à cette juridiction et à travers elle, à la justice coloniale est qu'elle n'osa pas juger les crimes commis à la cour du mwami Kigeli Ndahindurwa, à Nyanza. Et pourtant, beaucoup de sources attestent que durant les troubles de novembre 1959, cette cour fut un centre de tortures, de harcèlements des opposants et de départ des troupes pour assassiner ceux qui, à l'époque, étaient appelés « ennemis du mwami ». Au sujet de ces crimes qui devaient aussi être jugés, J. R. Hubert note : « une seule ombre subsiste au

<sup>38</sup> Idem, pp. 34-38.

<sup>39</sup> Pour les différents procès que cette juridiction rendit public, voir I. NSENGIMANA, *Rwanda Des leçons à tirer de l'exercice du pouvoir judiciaire par l'autorité coloniale (novembre 1959 - avril 1960)*, <http://editions-sources-du-nil.over-blog.com/2017/01/rwanda-des-lecons-a-tirer-de-l-exercice-du-pouvoir-judiciaire-par-l-autorite-coloniale.html>

*tableau de la répression, le Mwami ne fut pas poursuivi alors qu'il aurait dû l'être, ne fût-ce que pour l'infraction d'arrestation arbitraire avec tortures corporelles... »<sup>40</sup>*

De son côté Lazare Ndazaro, Président du RADER déclara dans une interview du 2 juin 1960 à Bruxelles : « *C'est dans la maison du Mwami, en sa présence que les leaders politiques hutu ont été torturés. C'est de là que partaient les commandos chargés d'assassiner les ennemis du Mwami. Le Mwami et son entourage devraient être traduits en justice. Nous demandons que l'on ouvre le dossier judiciaire qui a été constitué au lendemain de troubles de l'automne dernier. Les tribunaux ont poursuivi les exécutants, mais point les responsables. Certains de ceux-ci sont partis à l'étranger, mais il en reste autour du Mwami Kigeri. Permettez-nous de vous dire que notre étonnement de voir la Belgique poursuivre les lampistes et pas le Mwami et ses proches. Notre étonnement aussi d'avoir vu en 1931 la tutelle belge d'écarter le Mwami Musinga parce qu'il était anti-belge alors qu'aujourd'hui, un Mwami qui torture, terrorise et assassine ses sujets bénéficie de votre clémence... »<sup>41</sup>*

En date du 4 juin 1960 dans une autre interview à Bruxelles, à la question qui lui fut posée : *Qu'avez-vous à reprocher au Mwami et à son entourage ?*, Monsieur Ndazaro revint sur les responsabilités de Kigeli V Ndahindurwa et de ses proches dans les troubles de novembre 1959 et d'après: « *...Tout ce qui est arrivé ces temps derniers au Rwanda et tout ce qui s'y passe encore aujourd'hui! Savez-vous que le parquet a établi un dossier capable de faire pendre Kigéri V haut et court ? Il s'est perpétré dans son propre demeure, des choses épouvantables : des hommes ont été torturés, tués...Or, qui arrête-t-on ? Qui punit-on? Les hommes qui ont exécuté les faits, non celui qui les a ordonnés... »*

A une autre question : *Que proposez-vous ?* Ndazaro répliqua : « *...Qu'on le dépose, d'urgence. C'est indispensable si l'on ne veut pas en arriver au pire ! Il suffit d'ouvrir le dossier établi par le parquet. Il est tout simplement responsable de crimes de droit commun ! De véritables massacres... »* (M. POCHET, *Rétrospective...*, Dossier 6 et 7, op. cit. p.69.) Les crimes signalés dans ces précédents témoignages se retrouvent également dans les propos de Rugiramasasu cités plus haut.

Dans un communiqué diffusé le 22 avril 1960, Joseph Habyarimana Gitera et Aloys Munyangaju, leaders de l'APROSOMA déclarèrent : « *Nous avons en son temps demandé que toute la lumière soit faite sur les incidents de novembre et qu'aucun responsable ne soit épargné. Après tant de mission d'enquête, nous regrettons encore une fois de constater que la justice n'a frappé que les petits et que certains dossiers judiciaires sont étouffés pour des raisons politiques... Nous réitérons par conséquent notre demande : il faut que tous les responsables de novembre soient jugés »<sup>42</sup>*

Face à ce manquement de la justice coloniale, Hubert soulève des questions : « *...La raison de cette abstention doit-elle être cherchée dans le fait que la tutelle craignait les complications internationales que le Tutsi tentaient par tous les moyens de provoquer, ou plutôt dans celui que le commandement du parquet n'avait pas été renforcé et que certaines affaires sont par nature de la*

<sup>40</sup> J. R. HUBERT, op. cit., p. 50.

<sup>41</sup> F. NKUNDABAGENZI, op. cit., p. 253.

<sup>42</sup> Idem, pp.204-205.



*compétence du chef qui doit dans ces cas être énergique et disposer du temps nécessaire ? » (J. R. Hubert, 1965, p. 50)*

Il n'est pas aisé de répondre à ces questions ; elles restent donc posées devant l'histoire. Ce qu'il convient de noter face à tous ces témoignages, c'est que l'autorité tutélaire n'est pas allée jusqu'au bout de sa tâche, à savoir : juger tous les crimes. Elle s'est préoccupée des exécutants et a reculé face aux donneurs d'ordres...

## **Conclusion**

La révolution qui débuta au Rwanda le 3 novembre 1959 marqua un tournant dans l'évolution socio-politique de ce pays. Elle s'étendit sur une période de plus ou moins 32 mois au cours de laquelle la monarchie fut abolie, les institutions républicaines proclamées. Ces institutions furent entérinées le 25 septembre 1961 et fortifiées par la proclamation de l'indépendance, le 1<sup>er</sup> juillet 1962. Les vices du régime monarchique, soit politico-économiques, soit sociaux en furent les véritables déclencheurs. Les textes relevés plus haut en sont des preuves irréfutables.

L'analyse des rôles sociaux et des rapports politiques qui se tissaient entre les dirigés et les dirigeants rwandais d'avant 1959 permet de se rendre compte de la nature de ces vices et surtout des injustices qu'ils généraient. Ce sont ces injustices sur lesquelles se sont greffés des facteurs externes qui ont conduit aux troubles de 1959. L'existence d'un dynamisme interne destructeur au sein des institutions monarchiques incitant les populations aux troubles s'était manifesté bien avant 1959, d'où des manifestations de révoltes des populations avant cette date et dont certaines ont été citées plus haut. Chaque fois, quand elles étaient dirigées contre la dynastie « *sindi-nyiginya* », celle-ci était sauvée par les missionnaires ou par les colonisateurs. Ce fut ce dynamisme, non désamorcé à temps mais plutôt renforcé par ces derniers acteurs qui, en 1959 plongea le pays dans la violence.

L'apport des facteurs externes dans les événements de 1959 au Rwanda a été essentiel, mais il nous semble incorrect de vouloir le placer à la première position. Les bouleversements sociaux dans une société donnée ne sont perceptibles que par rapport à cette société, à ses éléments constitutifs tels que les groupes sociaux, les rapports entre dirigeants vis-à-vis des dirigés, les institutions et leurs interrelations,... Il est vrai que les rôles de l'élite rwandaise acculturée ou familiarisée avec la culture européenne et de certains hommes politiques étrangers ont été grands ; mais ils n'ont été décisifs que lorsqu'ils ont été mis en relation avec la masse qui était victime des injustices imputables au régime monarchique.

Par rapport à la Révolution de novembre 1959 au Rwanda, le véritable élément déclencheur fut cette aspiration à la liberté, à l'égalité et au respect des droits de l'homme qui était née et renforcée par un régime de répression et d'exploitation. Les

éléments externes ont été des occasions de maturations des éléments internes ainsi que l'accélération de leur mise en mouvement. Ce qui justifie le qualificatif de « *rwandaise* » qui accompagne le mot « Révolution » lorsqu'on parle des troubles qui éclatèrent au Rwanda en 1959.

Aujourd'hui 60 ans viennent de s'écouler après qu'une Révolution s'est produite au Rwanda pour abolir la monarchie et instaurer la République démocratique. Jusqu'à maintenant, trois régimes se sont succédé dans la gouvernance de cette République. Bien que ces régimes aient utilisé les institutions issues de cette Révolution (la République, les partis politiques, les assemblées nationales...), ont-ils vraiment compris les raisons qui poussèrent la population à se soulever en novembre 1959? Ont-ils réussi à désamorcer ce dynamisme interne destructeur propre aux régimes rwandais depuis les temps immémoriaux qui incite toujours les populations à des révoltes ?

A voir comment les deux régimes post révolutionnaires se sont terminés, il est difficile de répondre affirmativement à ces deux précédentes interrogations : les chefs de ces deux régimes ont été, soit déposé à l'aide d'un Coup d'Etat, soit assassiné pendant une guerre baptisée « *d'octobre* » dont les planificateurs demandaient plus de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme..., valeurs que revendiquaient également les révolutionnaires de novembre 1959 lorsqu'ils s'attaquèrent au régime monarchique.

Portés au pouvoir depuis juillet 1994, les planificateurs de cette guerre inaugurèrent le troisième régime. Savoir ce que ce dernier, actuellement encore en place fera de cette Révolution et des valeurs qui la légitimaient est une affaire de l'avenir. Seulement, le monopole politique, économique et culturel qui est de retour dans la gouvernance actuel du Rwanda risque de compromettre cet avenir. Peut-être les responsables politiques actuels chercheront à se souvenir de la dangerosité d'une telle perversion, alors le présent écrit pourra leur être utile.

Dr. Phil. Innocent Nsengimana  
Novembre 2019

## Références bibliographiques

### A/Documents d'archives :

M. POCHET, *Rétrospective : le problème ruandais, L'UNAR, L'IBWAMI*, Documents pour servir à l'histoire, Dossiers 4 et 5, Mars 2006.

M. POCHET, *Rétrospective. Le problème ruandais (1952-1962). Le RADER TÉMOIGNAGE*, Documents pour servir à l'histoire, Dossier 6 et 7, Mars, 2006.

M. POCHET, *Rétrospective : le problème ruandais, Chronologie Ruanda (1957-1960) ; Rapports des Administrateurs de territoires (Novembre 1959)*. Dossiers 8 et 9, Mars, 2006.

### B/Ouvrages et articles

CONSEIL DE TUTELLE, Rapport de la mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi, 1951.

J. P. HARROY, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie 1955-1962*. Edit. Hayez/Bruxelles, 1989.

J. R. HUBERT, *La Toussaint rwandaise et sa répression*. Bruxelles, 1965.

Abbé A. KAGAME, *Un Abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*. Editions universitaires, Butare, 1975.

P. LEROY et J. WESTHOF, *Législation du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 1954.

F. MARQUET, *La Belgique, ses territoires d'outre-mer et l'ONU*, In *Bulletin de l'Association des Anciens Etudiants de l'INUTON*, 3e trimestre, n° 9, (1950).

G. MBONIMANA, *L'instauration d'un royaume chrétien au Rwanda (1900-1931)*. Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, 1981.

D. MUREGO, *La Révolution Rwandaise 1959-1962. Essai d'interprétation*. Université catholique de Louvain, 1975.

F. NKUNDABAGENZI, *Rwanda politique. Les dossiers du CRISP*. Bruxelles, 1962.

Mgr A. PERRAUDIN, *Un évêque au Rwanda. Témoignage*. Editions Saint-Augustin, 2003.

F. REYNTJENS, *Pouvoir et droit au Rwanda. Droit public et évolution politique, 1916-1973*. Tervuren, 1985.

**C/Sitographie**

[-http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire\\_History/F\\_Reyntjens\\_Rudahigwa.pdf](http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire_History/F_Reyntjens_Rudahigwa.pdf)  
[-http://editions-sources-du-nil.over-blog.com/2017/01/rwanda-des-lecons-a-tirer-de-l-exercice-du-pouvoir-judiciaire-par-l-autorite-coloniale.html](http://editions-sources-du-nil.over-blog.com/2017/01/rwanda-des-lecons-a-tirer-de-l-exercice-du-pouvoir-judiciaire-par-l-autorite-coloniale.html)